AEMQ
ASSOCIATION DE L'EXPLORATION MINIÈRE DU QUÉBEC

Étude sur l'impact financier des délais de traitement des permis et autorisations dans le secteur de l'exploration minière

Rapport final

Mai 2026

AVISEO
stratégie + économie



Cette page est volontairement laissée vide

Sommaire

Le contexte

Depuis les dernières années, l'industrie de l'exploration minière assiste à une intensification règlementaire notamment en raison de l'entrée en vigueur des ATI (2024) et des PAT (2025).

– Ces nouvelles mesures s'ajoutent aux exigences telles que les permis d'intervention en milieu forestier (PAF), les autorisations environnementales, les permis en zone agricole et les autorisations fauniques.

L'exploration minière est fortement tributaire du cadre règlementaire, la position du Québec en matière d'attraction des investissements affiche un recul important depuis 2021

– Considéré comme la 5ième juridiction mondiale quant à l'attractivité de son cadre règlementaire en 2021, le Québec occupe maintenant le 23ième rang.

Via des entrevues auprès de 28 entreprises de l'industrie, l'étude analyse l'impact financier et économique de l'intensification réglementaire dans le secteur de l'exploration minière.

Les résultats

Le processus d'obtention des ATI prend en moyenne **8 semaines** en territoire conventionné et **17 semaines** en territoire non-conventionné.

Les demandes d'extension des échanges initiaux touchent près de 90 % des projets. Les s additionnelles menées par le gouvernement engendrent des délais, particulièrement en territoire non conventionné.

Près de 43 % des répondants affirment avoir dû retarder d'une saison leurs travaux prévus depuis l'intensification règlementaire à partir de 2024. Les projets en amont génèrent peu de retombées immédiates pour les communautés, ce qui limite leur acceptabilité sociale et contribue à accentuer les impacts de l'intensification règlementaire sur les sociétés juniors.

Selon la loi, les municipalités et les communautés consultées ne disposent pas formellement d'un pouvoir de refus des travaux d'exploration.

En pratique, l'absence de mécanisme clair en cas d'opposition prolongée leur confère toutefois un **pouvoir de blocage officieux**, les ATI reposant implicitement sur l'obtention d'un consensus.

19 % des répondants se sont vu refuser un ATI, en dépit d'un suivi à la lettre des procédures ou bloqué l'accès à leur projet une fois les autorisations obtenues.

L'intensification réglementaire induit plusieurs problématiques pour l'industrie

– Impossibilité de compter sur un cadre constant sur lequel baser les démarches alors que les exigences semblent variées de projet en projet.

– Peu de transparence sur le progrès de la demande une fois la période de amorcée par le ministère, ce qui limite la prévisibilité.

– Multiplication des échanges et des engendrant un épuisement des parties prenantes.

– Les échéanciers liés aux droits miniers et au financement accréditif demeurent inchangés malgré l'alourdissement règlementaire, réduisant le temps effectif disponible pour réaliser les travaux requis.

– Un plan itératif des travaux est ainsi impossible à l'intérieur d'une ATI, forçant ainsi des travaux non économiquement optimaux.

L'intensification règlementaire occasionne des coûts pour l'industrie et pour le Québec

2,0 M$ en coûts supplémentaires de **l'acceptabilité sociale** alors que près de 48% des répondants affirment avoir subi des pressions pour des compensations directes ou des primes sur contrats.

1,3 M$ en coûts supplémentaires attribuables aux **délais règlementaires** alors que 33% des répondants affirment avoir engagé des coûts supplémentaires en raison de la saison ou de l'absence d'activité.

2,0 M$ en **coûts administratifs** pour le traitement des demandes

105,8 M$ potentiellement i**rrécupérable**, soit des dépenses engagées sur un site où tout avancement est bloqué ou indéfiniment interrompu en raison du processus règlementaire.

> 3 M$ en **coût potentiel du capital immobilisé** en raison des délais

+ près de 13,4 M$ en dépenses d'exploration réalisées pour des **travaux non-économiquement optimaux**

29 % ont **reporté ou annulé des campagnes** en raison de l'intensification règlementaire, soit près de **30,5 M$ en dépenses non-réalisées.**

Pour le Québec, ces dépenses non réalisées se traduisent par

– Pertes de 19 M$ en valeur ajoutée

– **200 emplois** non soutenus

– 2,3 M$ en revenus fiscaux en moins

Source : Analyses Aviseo Conseil, 2026.

IMPACTS FINANCIERS

Table des matières

	page
Sommaire	*À venir*
Introduction et mise en contexte	*4*
Cadre règlementaire et implications	*7*
Méthodologie et principales hypothèses	*18*
Entreprises consultées et synthèses des entrevues	*23*
Impacts financiers	*29*
Impacts économiques	*40*
Observations et pistes de réflexion	*44*
Conclusion	*54*
Annexes	*56*

Introduction et mise en contexte

Introduction et mise en contexte

Cadre règlementaire et implications

Méthodologie et principales hypothèses

Entreprises consultées et synthèses des entrevues

Impacts financiers pour les sociétés d’exploration minière

Impacts économiques pour le Québec

Observations et pistes de réflexion

Conclusion

Annexes

Une étude qui chiffre et documente les impacts des délais de traitement de permis dans le secteur de l'exploration minière

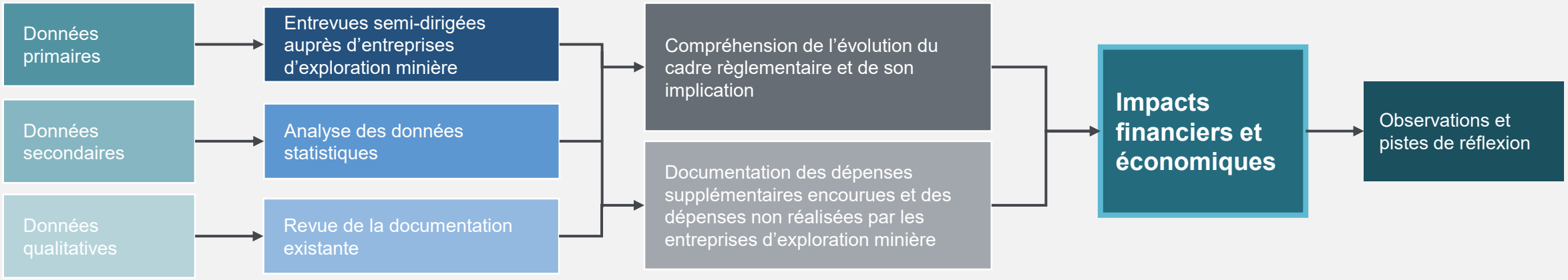
L'Association de l'exploration minière du Québec (ci-après « AEMQ ») a confié le mandat à Aviseo Conseil de réaliser une étude afin de documenter et de quantifier les impacts financiers et économiques découlant des délais de traitement des divers permis et autorisations

- Cette étude s'inscrit dans un contexte où depuis les dernières années le cadre règlementaire dans le secteur minier au Québec est de moins en moins attractif par rapport à d'autres juridictions
- De plus, la plus récente autorisation instaurée par le Québec, soit l'Autorisation pour travaux d'exploration à impacts (ATI), oblige les entreprises à mener des démarches et des rencontres auprès des communautés autochtones et des municipalités locales avant la réalisation des travaux, leur conférant ainsi une influence importante sur les projets.

Cette étude vise ainsi à documenter de façon crédible et rigoureuse les impacts financiers liés à l'obtention de permis et d'autorisation au Québec. L'approche utilisée par Aviseo afin d'accompagner l'AEMQ repose sur une collecte de données exhaustive auprès des entreprises du secteur

- 28 entrevues semi-dirigées ont été réalisées du 16 mars au 10 avril 2026. Les entrevues ont permis de collecter des informations propres à chaque intervenant et alimenter le modèle pour estimer les impacts financiers et économiques.

Présentation de la démarche adoptée



Source : Analyses Aviseo Conseil, 2026.

Un rapport divisé en six grandes sections complémentaires

1	**Cadre règlementaire et implication**	Cette section présente l'évolution du cadre règlementaire encadrant l'exploration minière au Québec. Elle met en évidence la complexification des processus, l'allongement des délais et la multiplication des acteurs impliqués. Elle analyse également les effets de ces changements sur l'attractivité du Québec comme juridiction d'investissement.
2	**Méthodologie et hypothèses**	Cette seconde section décrit l'approche méthodologique retenue, fondée principalement sur les entrevues semi-dirigées avec des acteurs de l'industrie. Elle précise les hypothèses utilisées et les limites associées à l'analyse.
3	**Entreprises consultées et synthèses des entrevues**	Cette section dresse un portrait des intervenants consultés. Elle met également en lumière les principaux constats issus des entrevues, notamment en matière de délais, de contraintes opérationnelles et de défis liés à l'acceptabilité sociale.
4	**Impacts financiers**	Le rapport se poursuit avec la section qui identifie et quantifie les coûts engendrés par les délais et la complexification règlementaire pour les sociétés d'exploration. Elle distingue six catégories de coûts. Elle met en évidence l'ampleur des coûts supplémentaires assumés par les sociétés.
5	**Impacts économiques**	Cette section quantifie les pertes économiques découlant des délais règlementaires sur l'économie québécoise. Elle met en lien les dépenses d'exploration avec les retombées économiques et fiscales générées au Québec. Elle souligne que chaque dollar non investi entraîne une perte de retombées économiques.
6	**Observations et pistes de réflexion**	En dernier lieu, le rapport rassemble les principaux constats ressortant de l'analyse et des s, en mettant en évidence les enjeux structurels du cadre règlementaire actuel. Des pistes de réflexion sont mises de l'avant afin d'améliorer l'efficacité des processus tout en maintenant les objectifs de gouvernance territoriale.

Les analyses produites par Aviseo Conseil se basent sur les renseignements et données disponibles entre mars et avril 2026. Les données secondaires utilisées proviennent d'agences statistiques reconnues, notamment l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et Statistique Canada

– Bien que tous les efforts raisonnables aient été déployés afin d'assurer l'exactitude des informations présentées dans ce rapport, aucune garantie ne peut être donnée quant à leur exactitude au moment où elles sont consultées par le lecteur, ni quant à leur validité future.

Source : Analyses Aviseo Conseil, 2026.

Cadre règlementaire et implications

Introduction et mise en contexte

Cadre règlementaire et implications

Méthodologie et principales hypothèses

Entreprises consultées et synthèses des entrevues

Impacts financiers pour les sociétés d’exploration minière

Impacts économiques pour le Québec

Observations et pistes de réflexion

Conclusion

Annexes

CADRE RÈGLEMENTAIRE ET IMPLICATION

L’exploration minière est fortement tributaire du cadre règlementaire

Dans un contexte où l’exploration dépend de capitaux à haut risque et que moins d'un projet d'exploration sur 1000 mènera à de l'exploitation minière, toute incertitude règlementaire supplémentaire (délais, transparence, complexité des processus, etc.) risque de contraindre la capacité des entreprises à financer leurs campagnes d’exploration

– Des processus longs, complexes ou difficilement anticipables, peuvent ainsi freiner certains projets et engendrer des coûts directs et indirects significatifs pour l’industrie.

Les autorités publiques cherchent généralement à simplifier et à rendre plus prévisibles les processus d’obtention de permis et d’autorisations, sans compromettre la rigueur des exigences environnementales, afin de maintenir leur attractivité pour les investissements en exploration

– Au Québec, une tendance inverse est toutefois observée depuis quelques années

– L’introduction de nouvelles exigences, dont l’autorisation pour travaux d’exploration à impacts (ATI) entrée en vigueur en 2024, a complexifié les démarches et a accru l’incertitude entourant les calendriers et l’issue des projets

– Les entreprises souhaitant réaliser des travaux d’exploration doivent, selon la localisation et la nature des interventions prévues :
  – obtenir des permis environnementaux et forestiers;
  – déposer une demande d’ATI pour les travaux jugés à impacts;
  – se conformer à des exigences de auprès des municipalités locales et des communautés autochtones.

– Ces démarches, bien qu’essentielles en matière de gouvernance territoriale, ont pour effet de multiplier les processus consultatifs, d’allonger les délais d’autorisation et de réduire la prévisibilité des projets.

Source : Analyses Aviseo Conseil, 2026.



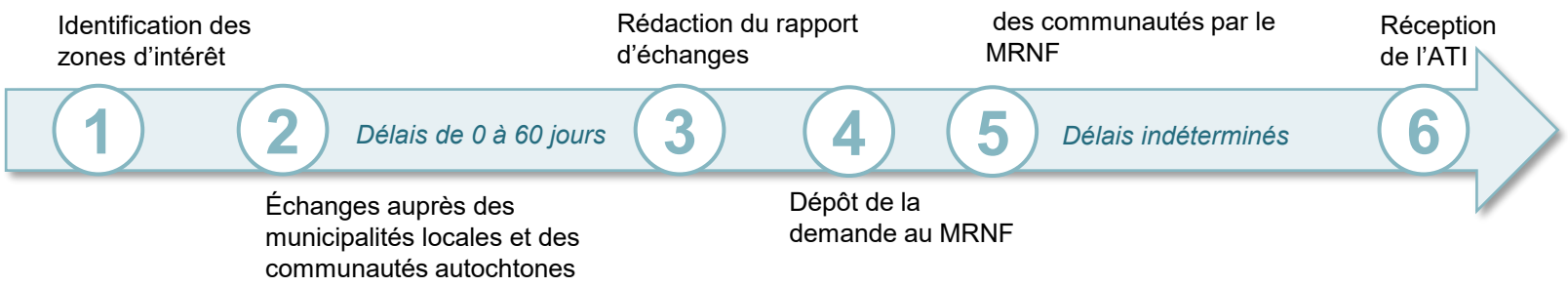
Depuis 2024, une nouvelle autorisation est requise pour les travaux d'exploration

L'autorisation pour travaux d'exploration à impacts (ATI) est une autorisation préalable obligatoire introduite dans la Loi sur les mines en 2022

– Entrée en vigueur au Québec le 6 mai 2024, l'ATI vise, notamment, à favoriser l'acceptabilité sociale des projets d'exploration, à accroître la transparence envers les municipalités locales et les communautés autochtones.

Pourquoi l'ATI ?	Qui doit l'obtenir	Quels travaux sont visés?
– Intégrer les préoccupations des communautés locales en amont des travaux; – Renforcer l'information et le dialogue avec les parties prenantes concernées; – Encadrer les travaux dits « à impacts »	– Tout titulaire de droits d'exploration, en territoire conventionné comme non conventionné, souhaitant réaliser des travaux à impacts	Tous les travaux utilisant de la machinerie avec de la force hydraulique, notamment : – Forages; – Excavation et décapage de roc; – levés sismiques; – Autres interventions susceptibles de perturber le milieu

Un processus en six étapes avant la réception de l'ATI



Le projet de loi n° 11 prolonge la durée des ATI

Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau règlementaire et administratif

Déposé le 4 décembre 2025, le projet de loi nº 11 a pour objectif de réduire la paperasse administrative imposée aux entreprises, simplifier les permis, autorisations et formalités, accélérer les délais administratifs et améliorer la prévisibilité règlementaire.

Dans le cadre de ce projet de loi, certaines mesures touchent directement le secteur minier, plus précisément les ATI, dont :

- Prolongation de la durée de validité des ATI. Actuellement, valide pour une durée de deux ans, le projet de loi souhaite porter à trois ans la durée des ATI.

Sources : ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Analyses Aviseo Conseil, 2026.

Les démarches administratives se multiplient et s'enchaînent pour les parties prenantes

Entre mai 2024 et octobre 2025, près de 587 demandes d'ATI ont été déposées, soit environ 33 demandes par mois.

Aux interactions générées dans le cadre des ATI s'ajoutent les démarches connexes généralement requises pour les projets d'exploration, notamment :

- Permis d'intervention forestière – Environ 25 par mois
- Déclarations de conformité – Environ 5 par mois
- Autorisations faune/environnement (MELCCFP) – Environ 10 par mois

Toutes autorisations confondues, c'est près de 73 demandes mensuelles.

Pour chaque projet, le processus implique généralement de 1 à 2 interactions d'information et d'échange avec les MRC et municipalités locales, ainsi que de 1 à 3 rencontres avec les communautés autochtones

- Ces démarches multiplient le nombre d'interlocuteurs et, par conséquent, le nombre de rencontres requises.

En supposant une moyenne de 3 interlocuteurs par projet, cela représente près de 219 interactions mensuelles initiées par les entreprises.

À celles-ci s'ajoutent les démarches de menées par le gouvernement, lesquelles représentent de 70 à 80 interactions supplémentaires par mois.

Qui plus est, un plan annuel des travaux doit être produit pour chaque projet d'exploration

- Parmi les quelque 400 sociétés d'exploration actives au Québec, près de 300 réalisent actuellement des travaux, souvent sur plus d'un projet
- En supposant une moyenne de deux projets par société, ce sont près de 600 plans annuels des travaux qui doivent être soumis.

Globalement, c'est plus de **4 200**

Contacts, rencontres et communications imputables à la charge administrative globale des communautés, en combinant les secteurs minier, forestier ainsi que ceux de la faune et de l'environnement.

Sources : AEMQ, MRNF, Analyses Aviseo Conseil, 2026.

Selon la localisation et le type de terrain, certains permis additionnels sont nécessaires pour débuter les travaux

	Permis d'intervention en milieu forestier (PAF)	Autorisation environnementale	Permis en zone agricole	Autorisations fauniques
Organisation émettrice	– Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	– Ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	– Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)	– Ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Objectif	– Encadrer toutes les activités qui touchent la forêt publique, que ça soit la coupe d'arbres ou la modification du couvert forestier	– Prévenir et contrôler toute activité susceptible de modifier la qualité de l'environnement	– Protéger la vocation agricole des terres	– Protéger les habitats fauniques légalement désignés
Exemples de travaux couverts	– Déboisement, ouverture de chemin, etc.	– Travaux en milieux humides et hydriques	– Travaux non agricoles en zone agricole	– Travaux dans les habitats de l'orignal, etc.
Loi encadrante	– Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier	– Loi sur la qualité de l'environnement	– Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles	– Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune

Planification annuelle des travaux (PAT)

Depuis le 30 mai 2025, les titulaires de claims miniers doivent transmettre une planification annuelle des travaux aux municipalités locales et aux communautés autochtones concernées.

La PAT doit être transmise au moins 30 jours avant le début des travaux officiels et vise à informer les parties prenantes des activités prévues au cours de l'année.

Bien que cette exigence contribue à informer le milieu, elle s'ajoute aux autres démarches règlementaires existantes et augmente la charge administrative pour les sociétés d'exploration.

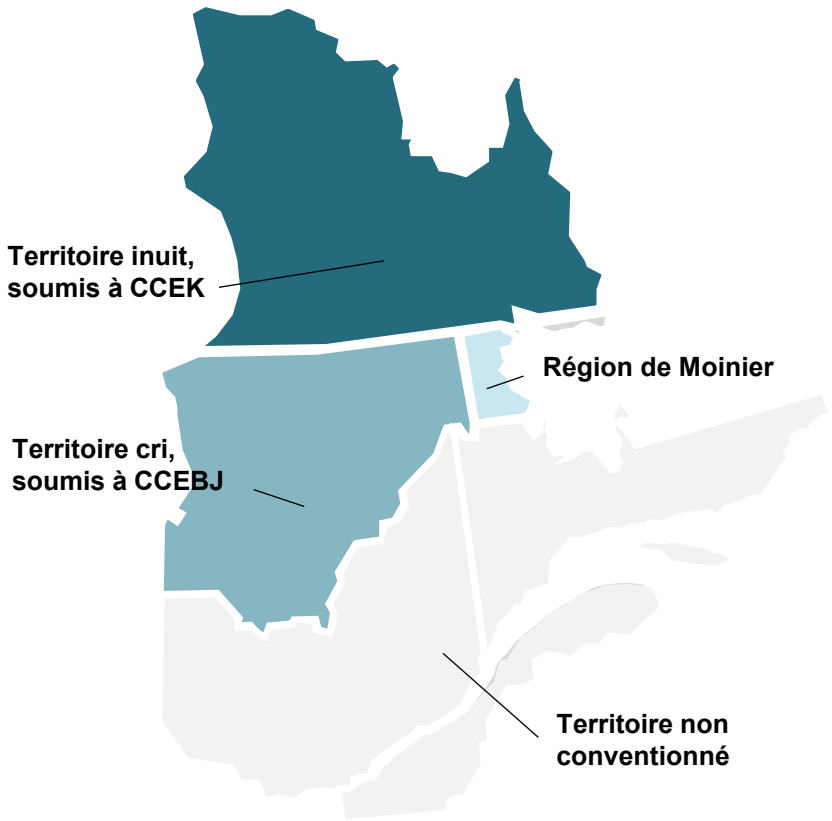
La multiplication et la dispersion des permis entre les différents ministères alourdissent la tâche administrative des sociétés d'exploration.

Sources : MELCCFP, MRNF, CPTAQ, Analyses Aviseo Conseil, 2026.

Au Québec, le processus d'autorisation des projets varie selon la classification du territoire

Cartographie du territoire québécois

Québec, 2026



Le territoire québécois est structuré en différents régimes territoriaux, soit les territoires conventionnés et non conventionnés, chacun étant régi par des cadres légaux et institutionnels spécifiques

– Cette réalité se traduit par des processus d'autorisation et de distincts pour les projets d'exploration minière.

Les **territoires conventionnés** offrent un cadre d'échange plus structuré et prévisible

– Les interlocuteurs sont rapidement identifiés et leur légitimité est reconnue, alors que les rôles des différentes instances sont clairement définis.

– Les instances régionales sont généralement mises à contribution dans l'analyse des demandes d'ATI, et s'appuient sur des politiques minières et des lignes directrices établies.

– Les communautés disposent également de ressources accrues, notamment par l'entremise de ces instances, leur permettant d'évaluer les projets de manière plus structurée

Les **territoires non conventionnés** offrent un cadre d'échange moins structuré

– L'identification des interlocuteurs repose davantage sur les démarches du promoteur, et les rôles des différentes parties prenantes sont moins clairement définis.

– Les échanges sont menés auprès des communautés et des instances locales, sans nécessairement s'inscrire dans un cadre institutionnalisé.

– Les communautés disposent par ailleurs de ressources plus limitées pour analyser les projets, ce qui entraîne une plus grande variabilité dans les délais et les échanges.

Sources : MELCCFP, MRNF. Analyses Aviseo Conseil, 2026.

L’attractivité du cadre règlementaire Québécois recule rapidement

En 2021, le Québec était l’une des juridictions minières dont le cadre règlementaire et institutionnel était le plus attractif à l’exploration

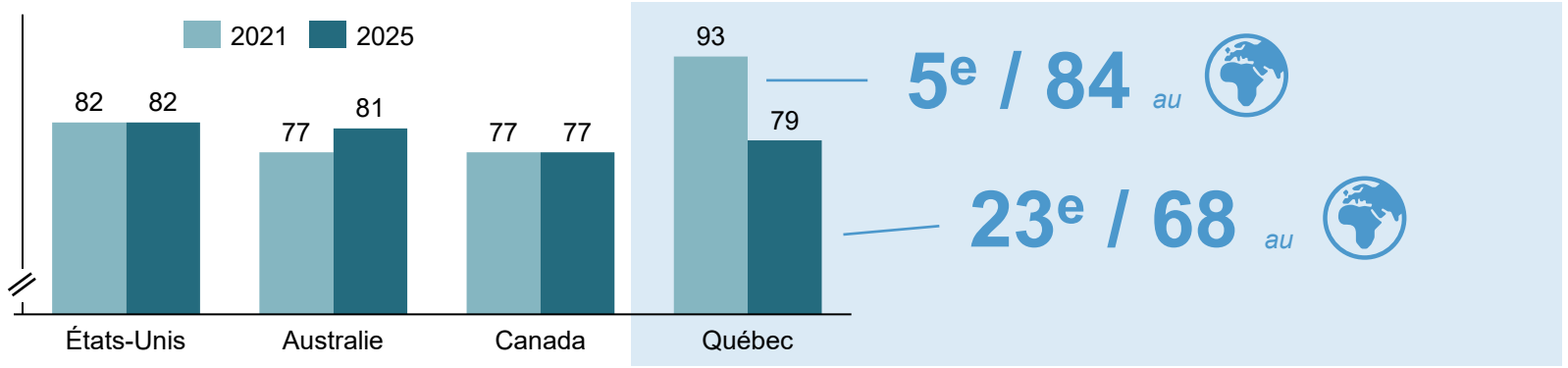
- Selon le *Policy Perception Index (PPI)*, le Québec, via un score de 92,7, se classait loin devant la moyenne canadienne (76,6), américaine (83,4) et australienne (77,2)
  - Le Québec était la 5ième juridiction jugée la plus attractive sur les 84 analysées à travers le monde.

Après une diminution de 13,3 points selon le PPI, le Québec figure parmi les juridictions minières ayant enregistré la plus forte détérioration de l’attractivité de leur cadre règlementaire

- En 2025, le Québec occupe le 23 rang des 68 juridictions analysées
- Son score de 79 est maintenant inférieur à la moyenne américaine et australienne, et tout juste supérieur à la moyenne canadienne.

Attractivité du cadre règlementaire et institutionnel dans les principales juridictions minières au monde

Monde, 2021-2025, score sur 100, Policy Perception Index par l’Institut Fraser



Qu’est-ce que le Policy Perception index (PPI)

Le Policy Perception Index (PPI) est un indice composite élaboré par l’Institut Fraser afin d’évaluer le climat de politiques publiques influençant les décisions d’investissement en exploration minière. Il repose sur la perception des acteurs de l’industrie à l’égard de facteurs tels que l’incertitude règlementaire, les exigences environnementales, la duplication règlementaire, le système juridique et les incertitudes liées aux territoires et aux revendications territoriales.

À ce titre, l’évolution du PPI constitue un indicateur clé de la compétitivité relative d’une juridiction sur le plan règlementaire.

Sources : Fraser Institute, 2021; Analyses Aviseo Conseil, 2026.

Les nouveaux permis suivent des processus peu transparents, lesquels freinent l'exploration minière

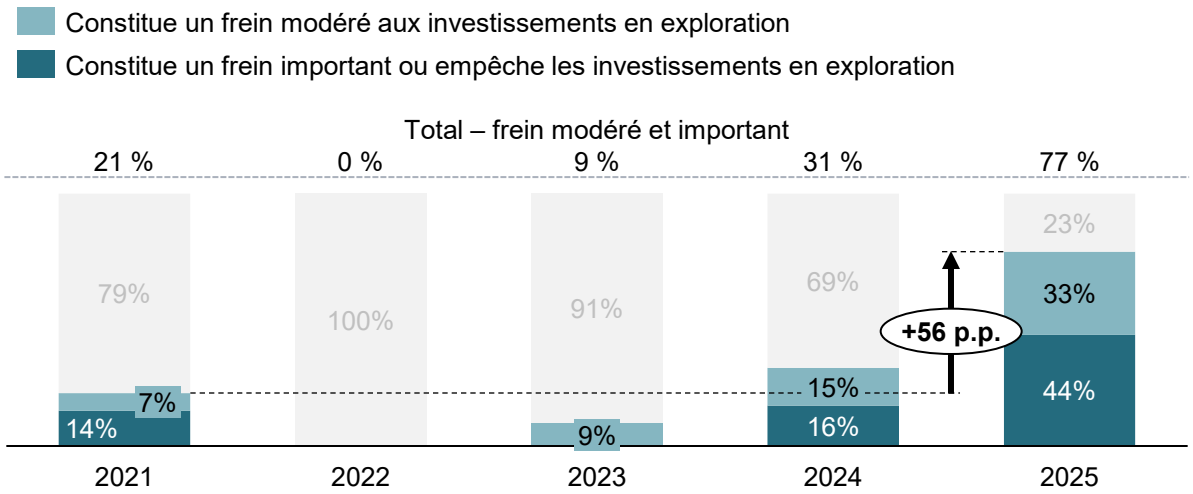
Avant le resserrement du cadre règlementaire, l'obtention des permis au Québec était généralement perçue comme un processus transparent, la juridiction étant reconnue parmi les plus performantes à l'échelle mondiale à cet égard

– La détérioration de la lisibilité du processus coïncide avec l'intensification règlementaire depuis 2024, alors que plus de 77 % des acteurs de l'industrie le perçoivent désormais comme un frein à l'investissement en exploration

– Le Québec apparaît maintenant parmi les juridictions les moins performantes en matière de transparence règlementaire.

Comment le niveau de transparence du processus d'autorisation influence-t-il les investissements en exploration ?

Québec, 2021 à 2025, en % des répondants



Classement des juridictions minières quant à la transparence des processus d'autorisation pour l'exploration minière[1]

Monde, 2021 et 2025

2021		2025	
1	Australie – Occidentale	1	Terre-neuve & Lab.
2	Idaho	2	Alaska
3	Alaska	3	Suède
4	**Québec**	4	Nevada
5	Nevada	5	Nunavut
6	Australie – Méridionale	6	Australie-Occidentale
7	Queensland	7	Ontario
8	Terre-neuve & Lab.	8	Colombie-Britannique
9	Saskatchewan	9	Terr. Nord-Ouest
10	Ontario	10	Yukon
11	Nouv. Galles du Sud	**11**	**Québec**
12	Terr. Nord-Ouest	12	Manitoba
13	Australie – Territoire du Nord		
14	Arizona		
15	Colombie-Britannique		
16	Suède		
17	Yukon		
18	Finlande		

(1) Le nombre de juridictions analysées par l'Institut Fraser en 2021 et 2025 était différent. *Sources : Fraser Institute, 2021 à 2025; Analyses Aviseo Conseil, 2026.*

Méthodologie, limites et hypothèses

Introduction et mise en contexte

Cadre règlementaire et implications

Méthodologie et principales hypothèses

Entreprises consultées et synthèses des entrevues

Impacts financiers pour les sociétés d’exploration minière

Impacts économiques pour le Québec

Observations et pistes de réflexion

Conclusion

Annexes

Une méthodologie basée sur des entrevues auprès d'acteurs du secteur de l'exploration

Une analyse fondée sur une méthode de marché et sur de la donnée externe n'a pas été retenue, en raison du manque de données comparables, d'une granularité asymétrique entre les principaux acteurs et en raison de la difficulté d'isoler l'effet propre de la réglementation par rapport à d'autres facteurs (prix des métaux, conditions d'accès, capacités internes, etc.).

De plus, il n'est pas possible de construire un modèle précis et standardisé, puisque chaque projet présente des caractéristiques techniques, financières et opérationnelles distinctes

- Les délais occasionnés par l'intensification de la réglementation sont asymétriques entre les régions, entre les projets et semblent même varier au fil du temps, malgré l'introduction récente de plusieurs mesures
- Des délais similaires peuvent d'autant plus entraîner des impacts très différents selon le type de projet, la localisation, la structure contractuelle, la topographie des lieux, ainsi que les conditions logistiques et environnementales.

La méthodologie retenue repose donc sur les déclarations des intervenants consultés

- Afin de calibrer les réponses obtenues, Aviseo a documenté le type d'entreprise (junior ou majeur), le lieu des projets miniers ainsi que les dépenses d'exploration des entreprises
- Ces réponses ont été mises en comparaison avec les dépenses d'exploration minière du Québec, nous permettant d'extrapoler les chiffres colligés pour représenter l'ensemble du secteur
  - Aviseo a utilisé la moyenne quinquennale (2020-2024) des dépenses d'exploration au Québec. Cette approche a pour objectif de pallier les différences temporelles quant aux années financières ainsi que l'utilisation mixte des termes réels et prévisionnels lorsque les intervenants nous partageaient leurs données.

L'intensification de la réglementation a un double effet

1. Impacts financiers

- L'impact financier représente les charges soutenues par les sociétés d'exploration directement en lien avec les autorisations.
- Les sociétés se voient débourser des sommes additionnelles découlant des délais de traitement. Il s'agit d'un impact direct sur leur cadre financier.

2. Impacts économiques

- Le second impact est celui sur l'économie du Québec. Certaines sociétés ont perdu leur saison ou l'accès à leur projet. Alors qu'ils devaient y dépenser un certain montant pour des dépenses d'exploration, ces sommes sont reportés dans le temps.
- Ainsi, l'économie du Québec et principalement celle des régions minières, ce soit amputée d'une activité économique pour l'année en cours

Source : Analyses Aviseo Conseil, 2026.

Un grand nombre d'intervenants de plusieurs types ont été consultés

Les sociétés juniors d'exploration représentent 57 % de notre échantillon, tandis que les sociétés majeures 18 %

– Quatre fournisseurs de services spécialisés ainsi que trois autres types d'intervenants – principalement des prospecteurs indépendants – ont également été consultés.

Parmi les intervenants, 56 % mènent des projets à la fois en territoire conventionné et non conventionné, alors que 28 % opèrent exclusivement en territoire conventionné et 16 % se limitent au territoire non conventionné

– Cette diversité de situations permet de comparer les processus d'autorisation selon le régime territorial applicable.

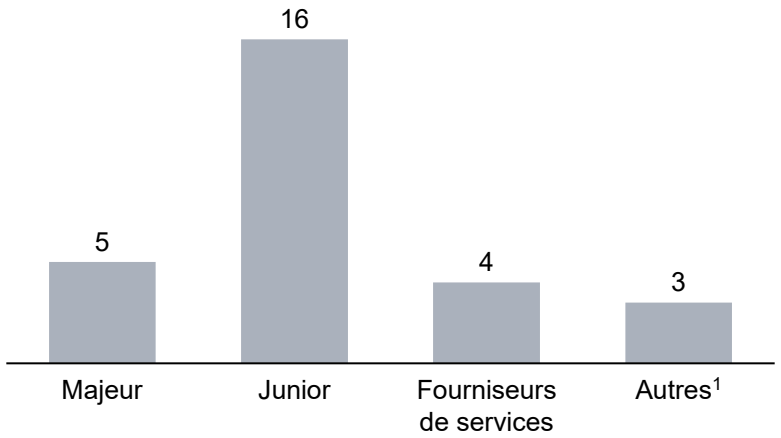
Les sociétés juniors et majeures consultées totalisent un budget d'exploration estimé à 280 M$, ce qui représente environ 35 % des dépenses de l'industrie au Québec[2]

– Parmi les entreprises consultées, les budgets d'exploration variaient de près d'un million $ à plus de 60 M$ dans certains cas

– Les répondants sont ainsi de toutes tailles, avec une moyenne de 13,3 M$ et une médiane de 12,0 M$.

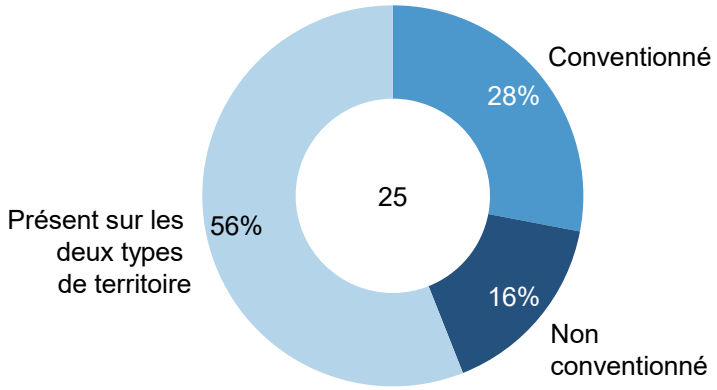
Types d'intervenants consultés

Québec, 2026; (n=28)



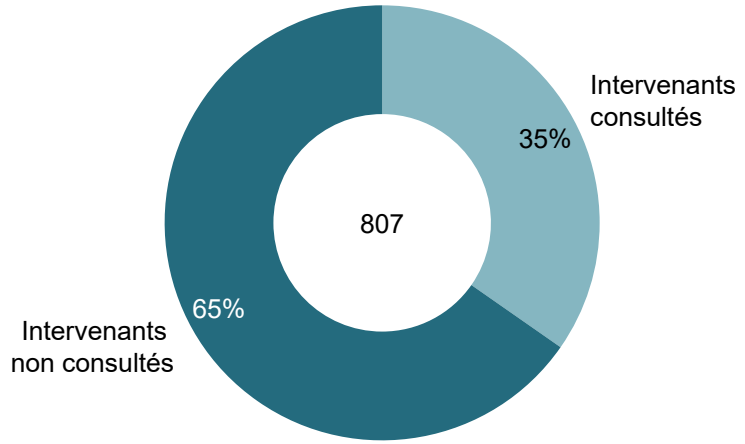
Répartition des intervenants consultés selon la localisation de leurs projets

Québec, 2026; n=25, (excl. Autres)



Part des dépenses d'exploration des intervenants consultés dans le total

Québec, Moy 2020-2024, en millions $, n=21, (excl. Fournisseurs de services et autres)



(1) La catégorie « Autres » englobe les prospecteurs et un intervenant assujetti à la loi sur les mines, mais ne fait pas de travaux d'exploration minière. (2) Les fournisseurs de services sont ici exclus afin d'éviter un double comptage.
Sources : Institut de la Statistique du Québec, Entrevues auprès des acteurs du secteur de l'exploration minière, Analyses Aviseo Conseil, 2026.

MÉTHODOLOGIE, LIMITES ET HYPOTHÈSES

Les entretiens étaient au cœur de la collecte de données

L'analyse de l'impact financier et des pertes économiques engendrés par l'intensification de la réglementation pour l'industrie de l'exploration minière s'appuie sur des entrevues menées auprès des acteurs du secteur

– Concrètement, Aviseo a réalisé 28 entretiens semi-dirigés entre le 16 mars et le 10 avril 2026
– Au total, Aviseo a sollicité la collaboration de 34 intervenants. Ainsi, le taux de réponse se chiffre à plus de 80 %.

En raison des limites inhérentes à l'approche choisie, ainsi qu'aux données disponibles, les résultats doivent être interprétés avec prudence

– Ils offrent avant tout des indications de tendances plutôt qu'une représentation exhaustive ou parfaitement précise de la réalité de l'industrie
– Les informations recueillies reposent sur les déclarations des intervenants sondés, ce qui engendre certaines limites :

A Réalisées auprès d'un **nombre restreint de répondants volontaires et non sélectionnés de manière aléatoire**, elles peuvent comporter un certain biais et ne pas refléter pleinement l'ensemble des réalités du marché. Certaines catégories d'acteurs, tailles d'entreprises ou régions peuvent être sous-représentées ou surreprésentées dans l'échantillon.

B Les **données** fournies par les répondants peuvent, par nature, être **partielles ou hétérogènes** selon les sources.

C **Certains concepts** (coûts, délais, impacts règlementaires, etc.) peuvent être **interprétés différemment** d'un répondant à l'autre, malgré les efforts d'harmonisation.

D Le caractère flexible du processus consultatif fait en sorte que l'information recueillie n'était pas toujours structurée de manière uniforme d'un répondant à l'autre de sorte qu'Aviseo a dû procéder à certains regroupements, ajustements et simplifications afin d'en assurer la cohérence et la comparabilité.

Entreprises consultées et synthèse des entrevues

Introduction et mise en contexte

Cadre règlementaire et implications

Méthodologie et principales hypothèses

Entreprises consultées et synthèses des entrevues

Impacts financiers pour les sociétés d’exploration minière

Impacts économiques pour le Québec

Observations et pistes de réflexion

Conclusion

Annexes

Selon la localisation du projet minier, les délais pour l'obtention d'une ATI varient grandement

Les communautés disposent d'un délai initial de 30 jours pour transmettre leurs commentaires après avoir reçu l'information sur le projet

– Une extension de 30 jours peut être demandée par les communautés lorsque ces dernières en font la demande

– Ces demandes d'extension touchent 90 % des projets en territoire non conventionné impactant directement la durée moyenne des s.

L'attente de la décision gouvernementale, laquelle s'appuie également sur des s auprès des communautés, engendre des délais, particulièrement en territoire non conventionné

– La durée totale du processus d'ATI atteint en moyenne 17 semaines en territoire non conventionné, bien que certaines demandes d'ATI aient occasionné des délais de plus de 8 mois.

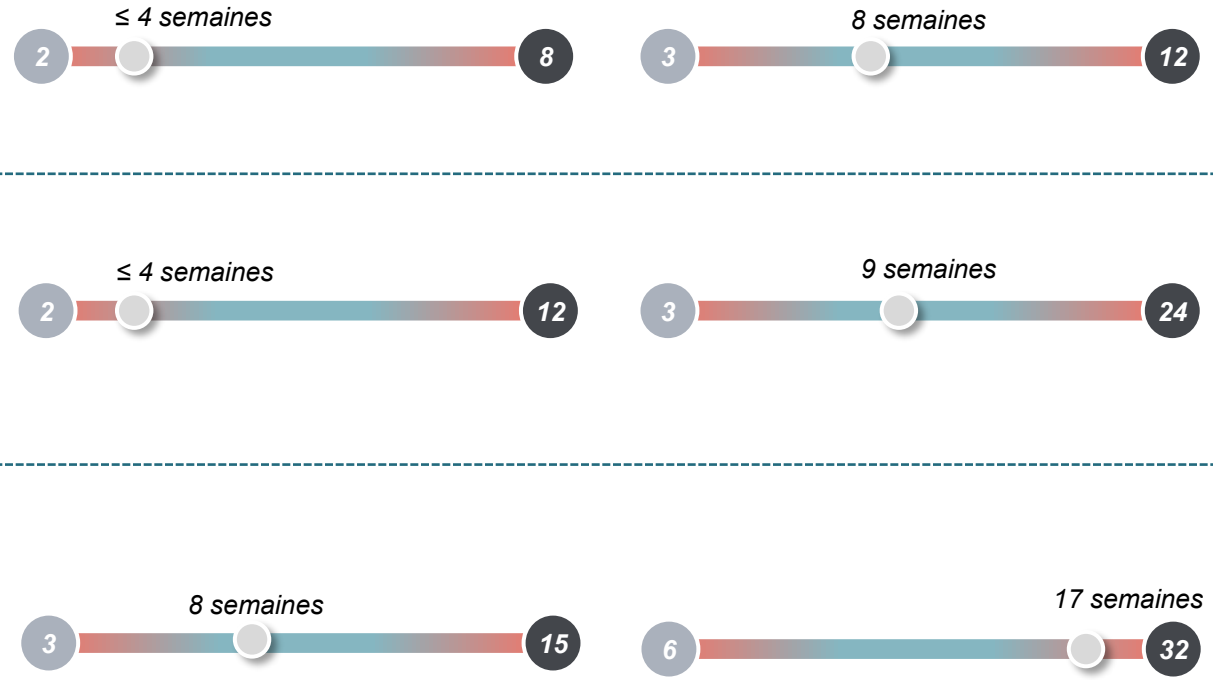
Outre la longueur du processus, les sociétés consultées décrient l'opacité du processus, alors que les embûches à l'obtention de l'autorisation et les délais attendus demeurent inconnus.

Délais engendrés par les ATI selon le type de territoire

Québec, 2026; en nombre de semaines



	Territoire conventionné	Territoire non conventionné
ATI *1. Cadre d'échange auprès des communautés*	**42 %** des cadres d'échange ont fait l'objet d'une demande d'extension de 30 jours	**90 %** des cadres d'échange ont fait l'objet d'une demande d'extension de 30 jours
ATI *2. Décision du gouvernement*		
ATI *Total. Délais moyens du processus*		



Sources : Entrevues auprès des acteurs du secteur de l'exploration minière, Analyses Aviseo Conseil, 2026.

Les délais d’obtention du PIF sont généralement rapides, mais variables

Les délais pour l’obtention du PIF sont généralement plus courts que ceux pour l’ATI, et ne constituent pas, en soi, un goulot d’étranglement

– Ceux-ci se chiffrent généralement de 3 à 5 semaines en territoires conventionnés et de 3 à 9 semaines en territoire non conventionné.

Les répondants affirment toutefois que les délais sont relativement variables entre les différentes régions

– Cette variabilité s’explique notamment par des différences entre les directions régionales du MRNF, qui ne disposent pas toutes du même niveau d’expérience, de la capacité opérationnelle, ni des mêmes ressources pour traiter les demandes.

Il fut rapporté par certains répondants que les s requises avec les communautés dans le cadre du PIF peuvent être utilisées pour retarder un projet dont l’acceptabilité sociale est jugée insuffisante après l’obtention d’un ATI.

Types d’intervenants consultés
Québec, 2026

	Territoire conventionné	Territoire non conventionné
PAF	*3 à 5 semaines* (2 – 15)	*3 à 9 semaines* (2 – 11)

Sources : Entrevues auprès des acteurs du secteur de l’exploration minière, Analyses Aviseo Conseil, 2026.



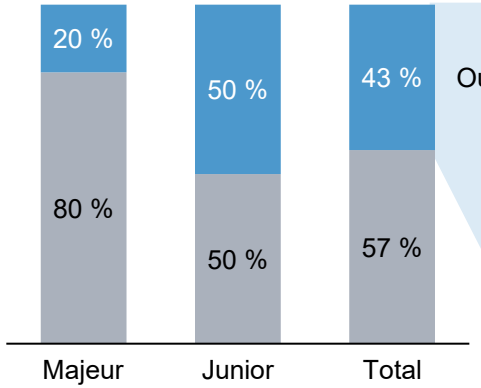
Les permis d’intervention forestier (PIF) viennent à échéance à chaque 31 mars de l’année en cours. Les entreprises doivent ainsi recommencer annuellement le processus de demande

La saisonnalité de l'exploration au Québec décuple les effets des délais règlementaires

Des retards de quelques mois peuvent engendrer des reports complets de saison, en raison de la fenêtre restreinte de faisabilité des travaux.

Répondants affirmant avoir été contraints de reporter leurs travaux d'une saison à cause des délais d'obtention

Québec, 2024 à 2026, n=21



43 %

Des répondants affirment avoir dû retarder d'une saison leurs travaux d'exploration prévus pour au moins un projet depuis l'intensification règlementaire à partir de 2024

Les fournisseurs et entrepreneurs spécialisés, mobilisés sur des fenêtres opérationnelles restreintes, ne peuvent se permettre d'attendre sans certitude et se réaffectent à d'autres mandats. Ces derniers sont souvent indisponibles si la société reçoit tardivement l'ATI nécessaire, entraînant ainsi un report de saison.

La fenêtre optimale pour l'exécution des travaux dépend des saisons, selon le type de travaux et le site, certains ne peuvent qu'être faits à l'hiver ou à l'été

- Le secteur faune du MELCCFP impose aussi des restrictions sur les activités d'exploration, réduisant encore davantage la fenêtre d'opportunité
- **Un délai règlementaire d'un mois peut conduire au report d'une saison de forage, et conséquemment, se traduire par un délai réel de plusieurs mois.**

La problématique semble toucher davantage les sociétés juniors d'exploration

- Environ 50 % des sociétés juniors sondées affirment avoir perdu une saison de travaux en raison de délais règlementaires, contre seulement 20 % des sociétés majeures.

En Australie ou aux États-Unis, le climat n'a qu'un faible impact sur la faisabilité des différents travaux d'exploration comparativement au Québec, où la faisabilité et la rentabilité des travaux d'exploration sont soumises à une forte saisonnalité.

Sources : Entrevues auprès des acteurs du secteur de l'exploration minière, Analyses Aviseo Conseil, 2026.

Malgré les permis et autorisations en main, 19 % des répondants se sont fait bloquer l'accès à leur projet

Malgré l'obtention des autorisations requises et le respect du cadre règlementaire en vigueur, certains projets se heurtent à des oppositions locales tardives empêchant la réalisation des projets.

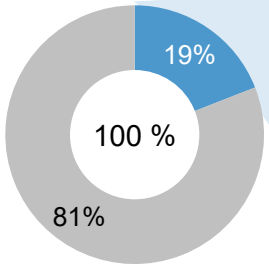
Cette situation alimente la perception d'un manque de soutien des autorités publiques, le gouvernement n'osant pas intervenir et n'assumant pas pleinement son rôle de faire respecter le cadre légal

– L'application inégale ou inconstante des règles nuit à la prévisibilité du régime d'autorisation et fragilise la confiance des investisseurs

– D'une manière similaire, plusieurs répondants affirment ressentir une certaine crainte des autorités publiques de délivrer les ATI, même lorsque la société a suivi à la lettre les processus légaux prévus.

Répondants affirmant s'être vu empêcher de réaliser un projet malgré l'obtention de l'ensemble des permis

Québec, 2024 à 2026, n=21



19 %

Des répondants affirment s'être fait bloquer l'accès à leur projet, même en ayant les autorisations en main. Les sociétés juniors sont celles qui ont, une fois de plus, été les plus touchées alors que 100 % des sociétés ayant vécu cette situation sont des juniors.

Sources : Entrevues auprès des acteurs du secteur de l'exploration minière, Analyses Aviseo Conseil, 2026.



Les sociétés majeures évoquent plus de facilité pour l'obtention des permis

Bien que ses retombées économiques soient moins immédiates, l'exploration demeure un passage obligé. Elle permet de découvrir et de délimiter les gisements, et conditionne la capacité à faire émerger des projets viables jusqu'à l'exploitation.

Les sociétés majeures faisant de l'exploration évoquent des délais généralement plus raisonnables pour l'obtention des différents permis et une plus grande coopération de la part des communautés

- Environ 50 % des sociétés juniors sondées affirment avoir perdu une saison de travaux en raison de délais règlementaires, contre seulement 20 % des sociétés majeures
- Les majeures, porteuses de projets d'exploration à des stades plus avancés et souvent opérant déjà des sites miniers, génèrent souvent des retombées plus tangibles et durables pour les communautés, ce qui favorise généralement une plus grande acceptabilité sociale de leurs initiatives d'exploration
- Ces entreprises entretiennent généralement des relations de longue date avec les communautés, ce qui favorise l'acceptabilité sociale des projets, en plus d'avoir conclu des ententes financières avec celles-ci.

Les projets et les sociétés plus en amont de la chaîne de valeur génèrent, à leur stade, peu de bénéfices concrets et pérennes pour les communautés, ce qui nuit à l'acceptabilité sociale des travaux.

L'exploitation génère des bénéfices plus tangibles

L'exploitation minière génère généralement des retombées plus concrètes et prévisibles pour les communautés que l'exploration.

Elle s'inscrit dans la durée et se traduit par des emplois stables, des ententes récurrentes et des investissements locaux structurants.

Sources : Entrevues auprès des acteurs du secteur de l'exploration minière, Analyses Aviseo Conseil, 2026.

Impacts financiers

Introduction et mise en contexte

Cadre règlementaire et implications

Méthodologie et principales hypothèses

Entreprises consultées et synthèses des entrevues

Impacts financiers

Impacts économiques

Observations et pistes de réflexion

Conclusion

Les s nous ont permis d'identifier six types de coûts pour l'industrie découlant des délais de traitement des permis

Les coûts de la réglementation peuvent être séparés en trois catégories, soit les coûts liés à la relation avec les communautés, les coûts liés aux délais et les coûts mixtes, attribuables aux deux facteurs

– Les coûts de la relation découlent des nouvelles dynamiques d'engagement et de négociation avec les parties prenantes locales afin d'obtenir l'acceptabilité sociale nécessaire au projet.

1. **Coûts supplémentaires de l'acceptabilité sociale :** Ces coûts comptent deux composantes principales, soit :
   – *La compensation directe :* Redevances, dons divers, sponsorship, paiement en forfaitaires et autres formes de compensation directe aux communautés.
   – *Prime sur les contrats :* L'obligation de recourir à certains fournisseurs plus dispendieux pour un même service, ou d'une qualité inférieure pour le prix.

2. **Coûts liés aux délais :** Les coûts supplémentaires occasionnés par les délais règlementaires comptent deux composantes principales, soit :
   – *Surcoût lié à la temporalité :* Coûts supplémentaires dus à l'obligation d'effectuer les travaux à un moment ou une saison moins optimale.
   – *Coûts engagés en l'absence d'activité :* Coûts des équipements et du personnel mobilisé, sans faire de travaux. Ces coûts incluent la mobilisation / démobilisation.

3. **Coûts irrécouvrables :** Dépenses engagées sur des projets dont l'avancement est interrompu, entraînant un risque élevé de ne pas pouvoir poursuivre les travaux et récupérer les montants investis.

4. **Coûts administratifs :** Différents coûts administratifs tels que le salaire des travailleurs pour remplir les demandes de permis, les coûts pour consultants, frais d'avocat, etc.

5. **Coûts d'opportunité :** Dépenses pour des campagnes d'exploration réallouées sur d'autres projets découlant des délais ou d'une interdiction par les communautés d'aller sur le terrain.

6. **Coût du capital :** Coûts non chiffrés, mais associés à l'immobilisation de capitaux, se traduisant par une perte d'opportunité pour les investisseurs ainsi qu'une augmentation du coût de financement du projet.

Coûts liés à la relation avec les communautés

Coûts liés aux délais

Sources : Entrevues auprès des acteurs du secteur de l'exploration minière, Analyses Aviseo Conseil, 2026.

IMPACTS FINANCIERS

93 % de l’impact financier découlant de l’intensification de la réglementation est supporté par les juniors

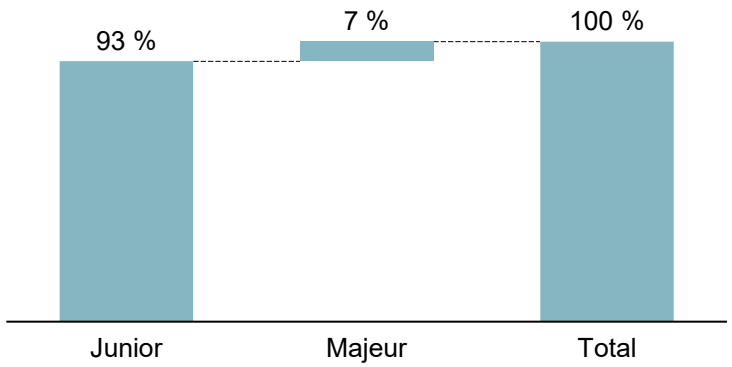
Au total, il est estimé que l’impact financier de l’intensification de la réglementaire se chiffre à 18,7 M$ pour les sociétés d’exploration minière

– Les sociétés juniors sont celles les plus impactées, alors qu’elles supportent 93 % des coûts totaux. Parallèlement, il s’agit aussi des sociétés les plus financièrement dépendantes des résultats de leur campagne d’exploration

– Les coûts d’opportunité représentent le principal coût alors que les sociétés ne peuvent effectuer les travaux d’exploration prévue sur leur territoire.

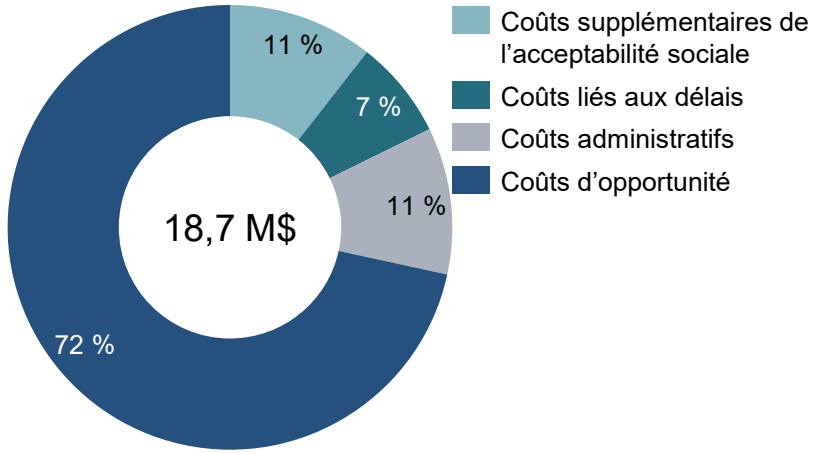
Répartition des coûts supportés selon le type de société

Québec, 2026; n=21



Répartition des coûts supportés selon le type de société

Québec, 2026; n=21



Sources : Entrevues auprès des acteurs du secteur de l’exploration minière, Analyses Aviseo Conseil, 2026.



Une concentration géographique des enjeux touchant la réglementation

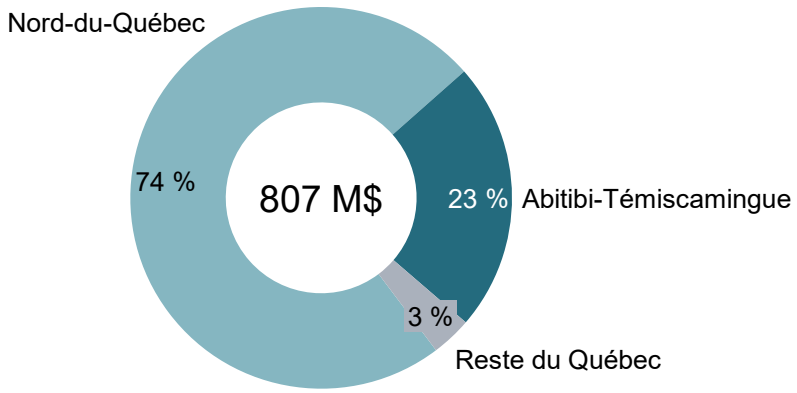
Depuis les cinq dernières années, 74 % des dépenses en exploration minière ont été réalisé dans le Nord-du-Québec où l'on retrouve des territoires conventionnés. L'Abitibi-Témiscamingue se positionne comme la seconde région en importance

– La comparaison de l'impact financier de l'intensification du cadre réglementaire par rapport aux dépenses d'exploration dans ces deux régions, fait ressortir des dynamiques contrastées

– En effet, l'impact en Abitibi-Témiscamingue frôle le 10 % des dépenses alors que dans le Nord-du-Québec, il est pratiquement nul.

Dépenses d'exploration minière selon le territoire

Québec, moyenne (2020 à 2024); en % et en M$



9 %

L'impact financier de la réglementation sur les dépenses d'explorations en **Abitibi-Témiscamingue**

< 0,1 %

L'impact financier de la réglementation sur les dépenses d'explorations dans le **Nord-du-Québec**

Le bon fonctionnement des territoires conventionnés est à souligner

Dans les territoires conventionnés, le cadre d'échange est nettement plus structuré et encadré que dans les territoires non conventionnés. Des équipes dédiées au secteur minier sont en place au sein des instances locales, alors que, dans les territoires non conventionnés, les ressources disponibles pour traiter les demandes des sociétés et du gouvernement sont très limitées

– Cette différence structurelle contribu à une plus grande prévisibilité des démarches et à une réduction de l'incertitude dans les territoires conventionnés

– Par ailleurs, dans le territoire d'Eeyou Istchee, le processus est encore plus allégé : une fois la demande d'autorisation déposée par les sociétés d'exploration, le gouvernement ne mène généralement pas de s additionnelles. Cette particularité se traduit par des délais de traitement sensiblement plus courts que dans les territoires non conventionnés.

Sources : Institut de la Statistique du Québec, Analyses Aviseo Conseil, 2026.

1.

Coûts supplémentaires de l'acceptabilité sociale (1 de 2)

Ces coûts comptent deux composantes principales, soit :

– La compensation directe : Redevances, dons divers, sponsorship, paiement en forfaitaires et autres formes de compensation directe aux communautés.

– Prime sur les contrats : L'obligation de recourir à certains fournisseurs plus dispendieux pour un même service, ou d'une qualité inférieure pour le prix.

La majorité des répondants nous ont mentionné travailler avec des fournisseurs locaux et favoriser l'emploi dans la communauté, dans la mesure où le surcoût est raisonnable ou émane de saines pratiques ESG plutôt que de pressions des communautés

– En effet, certains répondants ont mentionné déjà avoir des ententes afin de favoriser les travailleurs et entreprises locales. Ces coûts ne sont pas considérés comme des coûts supplémentaires liés à l'acceptabilité sociale.

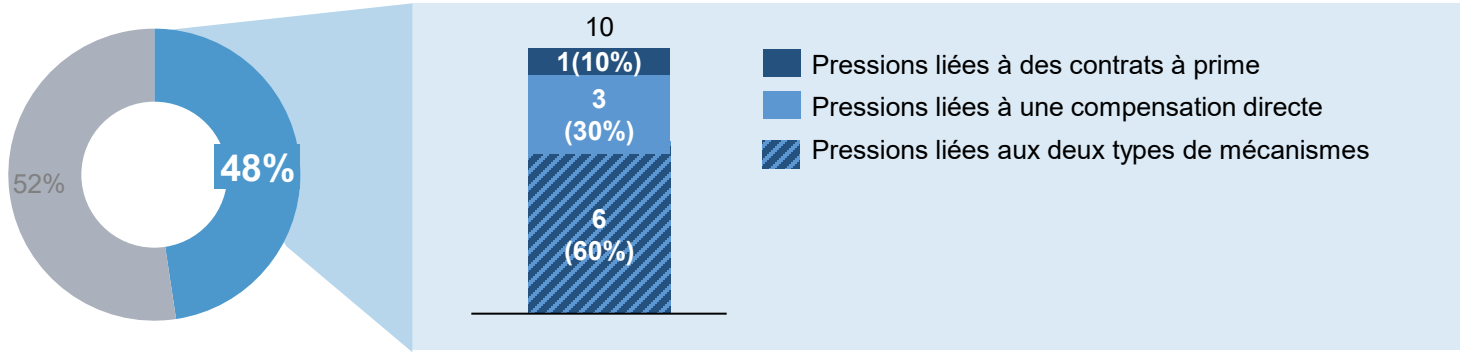
Plus de 48 % des répondants affirment avoir subi des pressions pour encourir ce genre de coûts, souvent sous la promesse implicite d'un processus accéléré d'obtention des permis

– Lorsque les répondants subissent des pressions, ceux-ci s'appliquent, dans la majorité des cas, à la fois aux contrats à prime ainsi qu'à des redevances directes

– Ces pressions peuvent représenter un effort organisé de la communauté, ou encore, d'individus influents, sans un support organisationnel.

Part des répondants ayant rapporté des pressions pour défrayer des coûts supplémentaires pour accentuer l'acceptabilité sociale des projets

Québec, 2026; n=21



1.

Coûts supplémentaires de l'acceptabilité sociale (2 de 2)

Ces coûts comptent deux composantes principales, soit :

– La compensation directe : Redevances, dons divers, sponsorship, paiement en forfaitaires et autres formes de compensation directe aux communautés.

– Prime sur les contrats : L'obligation de recourir à certains fournisseurs plus dispendieux pour un même service, ou d'une qualité inférieure pour le prix.

Les coûts émanant des compensations directes sont plus facilement quantifiables, puisque explicites

– La prime sur les contrats ne peut, dans bien des cas, qu'être estimée, en l'absence de comparables ou des prix standardisés.

Face aux pressions, les répondants maintiennent une réticence à l'acceptation d'une compensation directe par crainte de créer un précédent et de surcroît, légitimer ce genre de requête pour l'ensemble de l'industrie.

Malgré tout, il est estimé que près de 2,0 M$ ont été versés en compensation directe aux communautés pour favoriser l'acceptabilité sociale des projets

– De nombreuses requêtes de compensation directe ont été refusées par les sociétés d'exploration

– Les sociétés juniors sont généralement plus à risque de subir ce genre de pressions.

Coûts supplémentaires assumés

2,0 M$

En dépenses supplémentaires coûts supplémentaires liés à l'acceptabilité sociale, principalement attribuables à des dons d'essence ainsi qu'à la mise en place d'un système de redevance lié au budget d'exploration

Le don du bois coupé, dans le cadre de l'aménagement, ainsi que l'ouverture de chemins furent régulièrement mentionnés, mais non considérés puisque marginaux et/ou coutumiers avant l'intensification de la réglementation.

Exemples de coûts refusés

« Pour certains projets, l'on tentait de nous imposer des sous-traitants spécifiques de 40 % à 50 % plus chers. Nous sommes prêts à payer plus, environ 10%, mais les demandes étaient exagérées »

« Certains individus influents dans leur communauté nous ont demandé un paiement direct personnel de 15 000 $, sans quoi, nous n'obtiendrons pas les permis »

« Ça va au-delà de l'emploi, il est souvent question d'entreprises prête-nom, à des prix que l'on ne peut accepter »

« Nous n'avons pas encore eu à payer pour un permis, mais c'est de plus en plus coutume dans l'industrie. Nous nous limitons à donner du carburant. Nous n'avons pas le choix et si l'on doit payer pour faire nos travaux, nous allons le considérer »

« Officieusement, l'ATI donne un droit de véto aux communautés, on demande de plus en plus de compensation financière, souvent en dessous de la table »

2.

Coûts liés aux délais (1 de 2)

Les coûts supplémentaires occasionnés par les délais règlementaires comptent deux composantes principales, soit :

- **Surcoût lié à la temporalité :** Coûts supplémentaires dus à l'obligation d'effectuer les travaux à un moment ou une saison moins optimale.
- **Coûts engagés en l'absence d'activité :** Coûts des équipements et du personnel mobilisé, sans faire de travaux. Ces coûts incluent la mobilisation / démobilisation.

Le surcoût lié à la temporalité est occasionné par l'exécution de travaux hors de la période (saison) optimale, initialement planifiée.

- Certains types de travaux sont plus coûteux à exécuter en hiver, ou en été
  - Selon le projet, un forage en été entraîne des coûts supplémentaires d'aménagement et de mitigation, lesquels haussent le coût pour une même quantité de travaux.

Les coûts engagés en l'absence d'activité sont attribuables aux ressources mobilisées dans l'impossibilité d'exécuter des travaux

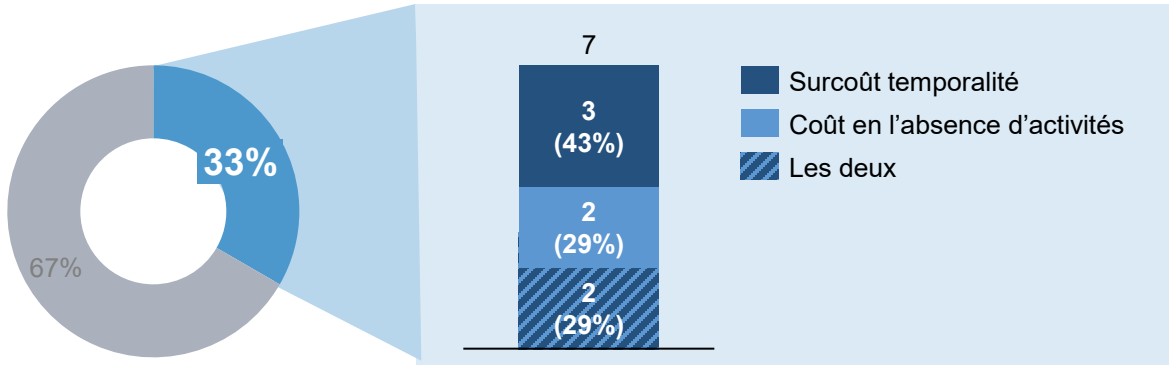
- Ces coûts incluent la location d'équipement, la mobilisation d'équipe, les frais de bris de contrats, le coût de roulement du camp, etc.
- Ces coûts sont plus faciles à estimer pour les entreprises, puisque généralement contractualisés. Les délais sont d'ailleurs plus facilement mesurables.

Près de 33 % des répondants rapportent des coûts supplémentaires liés aux délais règlementaires

- Parmi ces derniers 43 % rapportent des coûts liés à la temporalité, 29 % des coûts en l'absence d'activités et 29 % affirment avoir engagé ces deux types de coûts.

Part des répondants ayant rapporté des coûts supplémentaires liés aux délais règlementaires

Québec, 2026; n=21



2.

Coûts liés aux délais (2 de 2)

Les coûts supplémentaires occasionnés par les délais règlementaires comptent deux composantes principales, soit :

- **Surcoût lié à la temporalité :** Coûts supplémentaires dus à l'obligation d'effectuer les travaux à un moment ou une saison moins optimale.
- **Coûts engagés en l'absence d'activité :** Coûts des équipements et du personnel mobilisé, sans faire de travaux. Ces coûts incluent la mobilisation / démobilisation.

Les coûts supplémentaires totaux attribuables aux délais règlementaires sont estimés à 1,3 M$ pour la période

- Bien que les sociétés juniors et majeures rapportent toutes deux subir ce type de coûts, ceux-ci sont plus importants, comparativement au budget total d'exploration pour les sociétés juniors.

Coûts supplémentaires liés aux délais règlementaires

Québec, 2026; n=21

1,3 M$

En dépenses supplémentaires attribuables aux délais règlementaires

Exemples rapportés

15 000$

Payé pour une mobilisation additionnelle dû au décalage des travaux et la perte du sous-traitant

70 000$

Supplémentaire déboursé pour atteindre la même cible de forage, mais à partir d'un autre site nécessitant davantage de mètres forés

60 000$

Pour installer et retirer un pont temporaire, lequel n'a finalement pas servi

3.

Coûts irrécouvrables

Inclut l'ensemble des dépenses à valeur ajoutée précédemment engagées sur un site où tout avancement est bloqué ou indéfiniment interrompu en raison du processus règlementaire.

Les montants investis sont à haut risque de ne jamais être récupérés ou monétisés.

Les coûts irrécouvrables correspondent à des dépenses engagées ayant généré une valeur économique, dont la valorisation demeure improbable, voire impossible, en raison du blocage prolongé du projet

– Ils se distinguent des coûts engagés en l'absence d'activité, qui ne donnent lieu à aucune création de valeur.

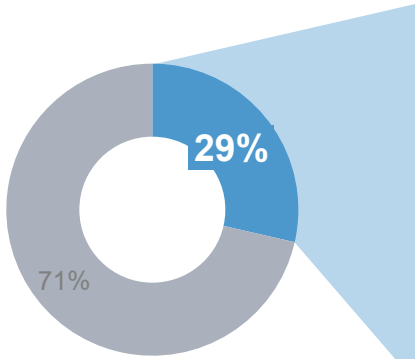
Les coûts irrécouvrables peuvent être très élevés lorsqu'ils surviennent, car ils reflètent généralement la totalité des dépenses engagées dans le projet

– La perspective de voir un projet bloqué, et d'encourir des coûts de types irrécouvrables, peut motiver les sociétés à encourir des coûts supplémentaires, notamment ceux associés à l'acceptabilité sociale.

Au stade actuel des autorisations, certains projets présentement classifiés comme irrécouvrables pourraient éventuellement débloquer.

Part des répondants ayant rapporté des montants investis à haut risque de ne jamais être récupérés ou monétisés.

Québec, 2026; n=21



105,8 M$

En dépenses réalisées pour des projets bloqués ou indéfiniment interrompus.

Parmi ces montants, certains sont affectés à des projets bloqués de manière absolue tandis que d'autres sont affectés à des projets indéfiniment bloqués, à haut risque de ne jamais être monétisés.

4.

Coûts administratifs

Coûts des ressources internes et externes (consultants, avocats, etc.) affectés à la conformité règlementaire accrue.

Ces coûts peuvent être difficilement identifiables pour les entreprises où ces tâches sont réparties aux ressources existantes plutôt qu'affectées à des employés dédiés.

L'intensification de la réglementation engendre des coûts administratifs supplémentaires pour l'ensemble des sociétés d'exploration

- Ces coûts sont toutefois plus importants lorsque la relation est complexe et lorsque les processus nécessitent davantage de ressources
  - L'effort administratif lié à l'obtention des permis est plus important en territoire non conventionné selon les répondants.
- Ces coûts sont plus facilement identifiables par les sociétés majeures, puisque ces dernières ont des postes dédiés à la réglementation
  - Au sein des sociétés juniors, les tâches administratives liées à la réglementation sont généralement absorbées par les ressources internes existantes ou intégrées aux coûts des consultants lorsqu'elles sont sous-traitées
  - L'absence de poste dédié ou d'expertise et la nécessité d'externaliser cette tâche à des consultants entraînent un coût plus élevé pour les petites sociétés d'exploration.

Selon les estimations, les dépenses administratives supplémentaires attribuables aux délais règlementaires atteignent environ 2,0 M$ par année.

Coûts administratifs supplémentaires liés au processus règlementaire
Québec, 2026; n=21

Exemples de coûts administratifs reportés

2,0 M$

En dépenses administratives supplémentaires attribuables aux délais règlementaires

« Au-delà des employés normalement affectés aux permis, nous avons déboursé 50 000$ de plus en frais de s et gestion de crise»

« Nous calculons, à l'interne, environ 20 000$ par projet pour l'obtention des permis»

« Le nouveau fardeau administratif est très lourd pour les prospecteurs, qui n'ont souvent pas la structure ou la sophistication nécessaire, ça va tuer un métier pourtant essentiel en amont»

« Nous avons maintenant affecté un employé à temps plein pour s'occuper du processus d'obtention des permis sur nos projets, ce qui représente plus ou moins 100 000$ par année »

« Pour des s crédibles avec les communautés, nous devons déplacer notre direction en personne, ça entraîne des coûts importants, surtout que celles-ci peuvent être déplacées ou reportées à la dernière minute pour des causes nébuleuses »

5.

Coûts d'opportunité

Le coût d'opportunité représente les sommes investies dans des campagnes de forage qui n'étaient pas à la base la campagne initiale

– Le coût d'opportunité peut alors représenter la perte de profit potentiel, ou la réduction de la rentabilité potentielle des travaux émanant d'une allocation non-optimale du capital
– Un exemple concret de ce type de coût est la réallocation d'un budget d'exploration sur un site donné (bloqué en raison des travaux) vers un site moins prometteur.
– L'espérance de rendement économique de ces travaux est ainsi inférieure à ce qui était anticipé.

Dans l'impossibilité d'obtenir les permis nécessaires à la réalisation de travaux économiquement optimaux, les sociétés d'exploration se voient forcées de réallouer les sommes prévues vers des cibles moins optimales, créant un coût d'opportunité.

De manière similaire, l'absence de permis pour des travaux à plus fort impact engendre un coût d'opportunité, les entreprises étant contraintes de réaliser des travaux de moindre envergure, souvent non optimaux au regard du stade d'avancement du projet.

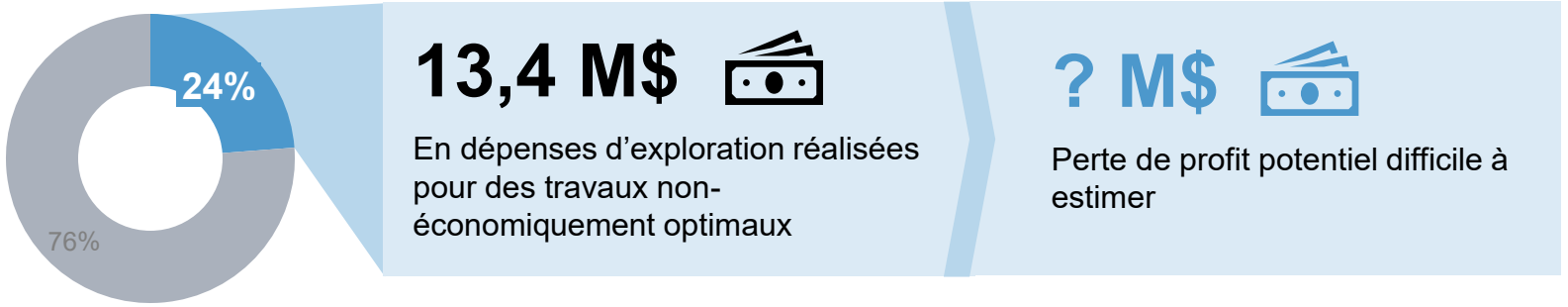
Près de 24 % des répondants indiquent avoir dû réaliser des travaux non optimaux (cibles et/ou types de travaux)

– Le phénomène semble affecter disproportionnellement les sociétés juniors alors que, dans notre échantillon, six des seize sociétés juniors rapportent de tels reports comparativement à aucune des cinq sociétés majeures.

Selon les estimations, ces dépenses non-optimales représentent plus de 13,4 M$

– Le coût d'opportunité réel est, quant à lui, plus difficilement estimable.

Part des répondants ayant rapporté des travaux non optimaux en raison de l'intensification règlementaire
Québec, 2026; n=21



6.

Coût du capital immobilisé

Ces coûts sont associés à l'immobilisation de capitaux, au niveau de la firme, à la suite de son financement

– Pour les sociétés d'exploration, ces coûts s'ajoutent à celui du financement du projet

– Pour les investisseurs, ces coûts se traduisent par une perte d'opportunité

Note méthodologique

Afin d'estimer le coût du capital associé à l'exploration minière, les dépenses annuelles d'exploration ont été utilisées comme proxy des capitaux levés annuellement par l'industrie. Sur plusieurs années, l'hypothèse retenue est que l'industrie doit généralement lever des montants comparables aux dépenses d'exploration engagées afin de financer ses activités.

Le coût du capital (en $) correspond au coût associé au report de 1, 2, 3 ou 4 mois du rendement attendu sur les capitaux investis en exploration minière, selon différents taux de rendement exigés par les investisseurs.

Au Québec, les campagnes de financement pour l'exploration minière sont généralement faites avant l'obtention complète des permis

– Les sociétés juniors n'ayant pas de flux de trésorerie, ces dernières doivent lever des fonds en amont de tous travaux d'envergure

– Une société junior d'exploration qui lève des fonds avant l'obtention des permis doit porter ce capital en l'attente de l'obtention des permis et autorisations et implicitement rémunérer ce dernier, sans pouvoir le déployer

– Lorsque les délais règlementaires repoussent les travaux, le capital demeure immobilisé plus longtemps sans pouvoir générer le retour anticipé, ce qui entraîne donc un coût économique.

Le coût du capital immobilisé dépend du délai d'immobilisation et du rendement exigé par les bailleurs de fonds

– Pour un rendement exigé de 20 % et une augmentation moyenne du délai règlementaire de deux mois, le coût supplémentaire du capital pour les sociétés juniors se chiffre à plus de 6,8 M$ annuellement*.

Estimations des coûts potentiels du capital annuel liées aux délais règlementaires, selon le délai et le coût du capital

Basé sur les dépenses d'exploration minière réalisées par l'ensemble des sociétés juniors en 2024

	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois
15 %	2 599 296 $	5 166 501 $	7 702 015 $	10 206 222 $
20 %	3 451 535 $	6 846 478 $	10 185 765 $	13 470 310 $
25 %	4 296 735 $	8 505 844 $	12 629 049 $	16 668 110 $

**Basé sur l'investissement et le coût net d'un investissement en actions accréditives, métaux non critiques*

Impacts économiques

Introduction et mise en contexte

Cadre règlementaire et implications

Méthodologie et principales hypothèses

Entreprises consultées et synthèses des entrevues

Impacts financiers

Impacts économiques

Observations et pistes de réflexion

Conclusion

L'intensification règlementaire occasionne des pertes économiques pour le Québec

Les s auprès des entreprises du secteur ont permis de documenter les dépenses non réalisées par les sociétés d'exploration minière découlant des délais d'obtention de permis et d'autorisation

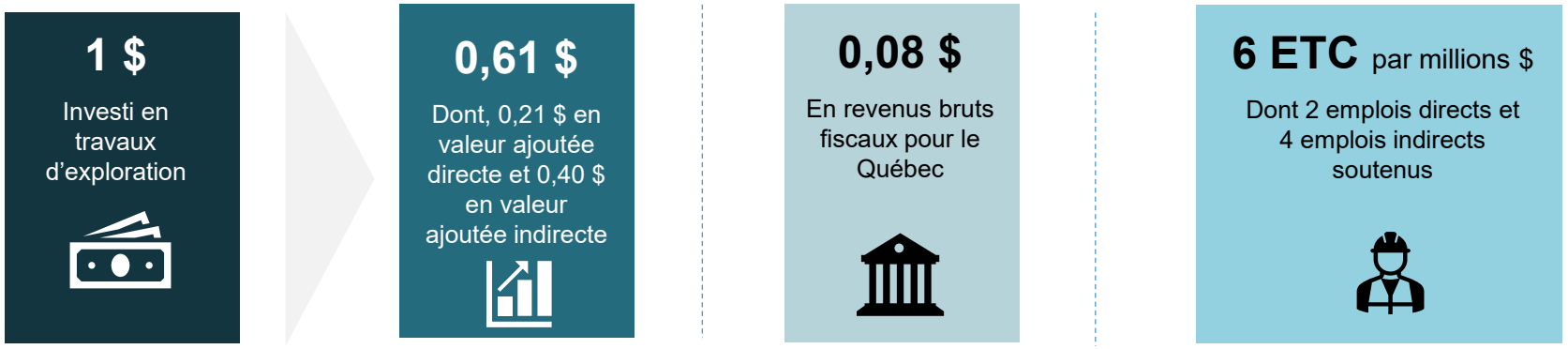
- Ces dépenses non réalisées pour l'année *X*, seront potentiellement réalisées à l'année *X+1*, générant ainsi les retombées économiques de manière différée
- Néanmoins, pour les fournisseurs de services, les pertes d'occasion d'affaires peuvent s'avérer significatives dans leur carnet de commandes.

Le secteur de l'exploration minière est un moteur de développement économique régional et génère des retombées économiques pour le Québec

- Une étude commandée par l'AEMQ en 2019 montrait que pour chaque dollar dépensé en exploration minière au Québec, 0,61 $ en valeur ajoutée et sept emplois ETC étaient soutenus, sans compter que le gouvernement du Québec bénéficiait de 0,08 $ en revenus fiscaux bruts
  - De plus, les activités des sociétés d'exploration bénéficient grandement au réseau de fournisseurs du secteur. Pour chaque dollar dépensé, 4 emplois sont soutenus chez les fournisseurs et ces derniers soutiennent les deux tiers de la valeur ajoutée
  - Ainsi, toute baisse des dépenses du secteur impacte directement le réseau de fournisseurs situés principalement dans les régions minières du Québec.
- Ainsi, en sachant que les dépenses en exploration au Québec ont atteint des niveaux historiques ces dernières années, l'apport de ce secteur à l'économie du Québec, mais également aux économies des régions du Québec est ainsi de plus en plus significatif
- Toutefois, tel que documenté lors des entretiens, les délais quant à l'obtention des permis et des autorisations influencent directement le niveau de dépenses des sociétés d'exploration alors qu'il est estimé que tout près de 31 M$ n'ont pas été dépensés dans les dernières années.

Retombées économiques et fiscales de l'exploration et de ses activités de fonctionnement

Par $, selon la structure économique et fiscale de 2017



Sources : AEMQ (2019), Analyses Aviseo Conseil, 2026.

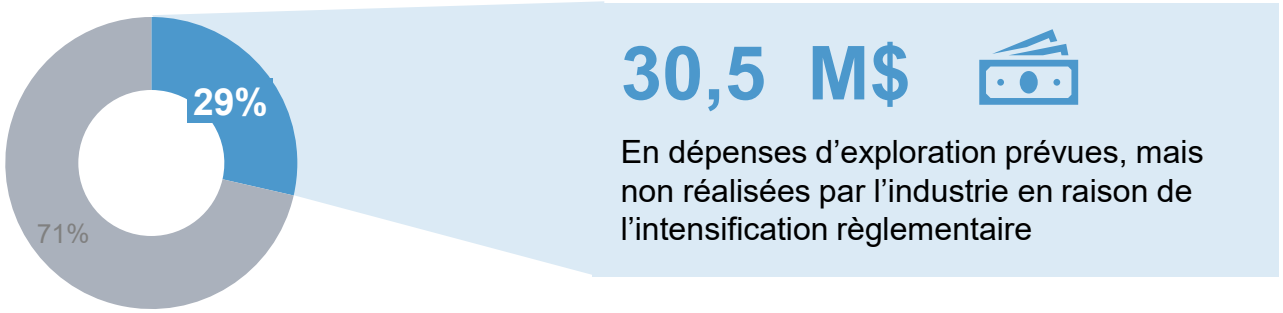
Au moins 30,5 M$ en dépenses d'exploration ont été amputées en raison des délais d'obtention de permis

Le processus de a permis de révéler que l'intensification règlementaire a conduit au report de nombreuses campagnes, et conséquemment, à la non-réalisation de dépenses d'exploration prévues

- Près de 29 % des répondants indiquent avoir reporté ou annulé des campagnes d'exploration en raison de l'intensification du cadre règlementaire, une proportion qui atteint 38 % chez les sociétés juniors
  - Le phénomène semble affecter disproportionnellement les sociétés juniors alors que, dans notre échantillon, six des seize sociétés juniors rapportent de tels reports comparativement à aucune des six sociétés majeures
- Selon les estimations, ces dépenses non réalisées représentent plus de 30,5 M$, presque entièrement portées par les sociétés juniors.

Part des intervenants ayant rapporté des dépenses non réalisées en raison de l'intensification réglementaire

Québec, 2026; n=21



Pertes économiques pour l'année en cours

Pertes de **18,7 M$ en valeur ajoutée**, dont 12,2 M$ proviennent de la baisse d'activité économique chez les fournisseurs

Quelque **200 emplois ETC** non soutenus

2,3 M$ en revenus fiscaux en moins pour le gouvernement du Québec

Sources : Entrevues auprès des acteurs du secteur de l'exploration minière, Analyses Aviseo Conseil, 2026.

La réduction des dépenses en exploration s’observe de manière directe et indirecte

En plus des dépenses réalisées en moins et documentées lors des s, l’intensification règlementaire peut nuire à l’attraction d’investissement étranger

- Au Québec, la part des dépenses en exploration réalisée par des sociétés dont le siège social est à l’extérieur du Québec est en croissance dans les dernières années
- Le sol québécois regorge de minéraux dont plusieurs critiques et stratégiques dans la transition énergétique
- Toutefois, les réglementations en place peuvent limiter les investissements avant même que les campagnes soient reportées en raison de l’incertitude face à la réalisation des projets
- En effet, selon les s menées, l’incertitude qui plane autour des délais d’obtention et de la possibilité d’accéder au terrain pourrait potentiellement devenir un frein à l’investissement étranger dans le secteur de l’exploration minière
  - Cet effet négatif ne peut qu’être estimé à l’aide de données statistiques sur l’ensemble de l’industrie.

« La lourdeur administrative va les [entreprises internationales] faire regarder ailleurs. On va perdre l'engouement de l'international »

Dépenses en exploration minière selon l’emplacement du siège social des sociétés

Québec, 2022 à 2024; en %

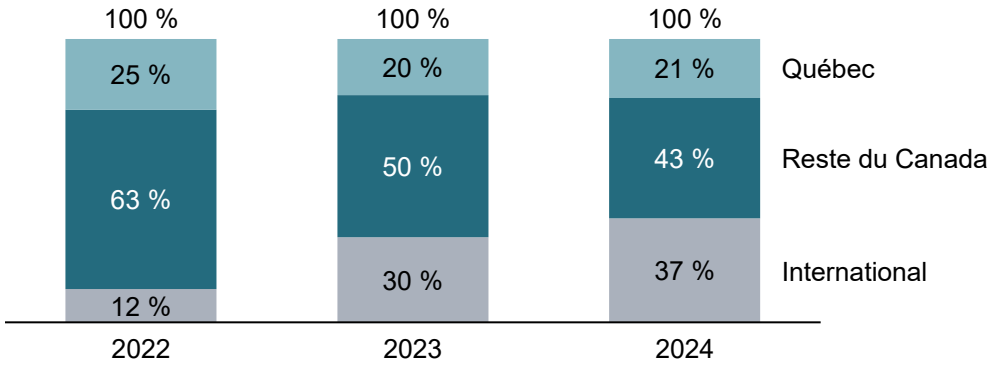
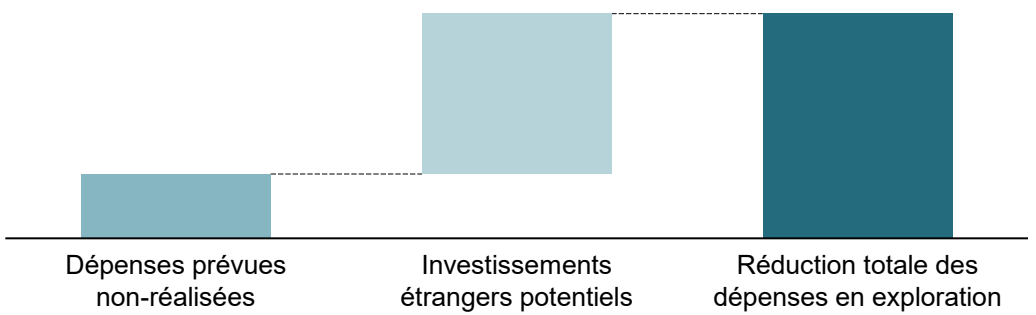


Illustration : Diminution des sommes investies en exploration minière

Schéma



Sources : Institut de la Statistique du Québec, Entrevues auprès des acteurs du secteur de l’exploration minière, Analyses Aviseo Conseil, 2026.

Observations et pistes de réflexion

Introduction et mise en contexte

Cadre règlementaire et implications

Méthodologie et principales hypothèses

Entreprises consultées et synthèses des entrevues

Impacts financiers

Impacts économiques

Observations et pistes de réflexion

Conclusion

Huit constats ressortent des entretiens avec les sociétés d'exploration minières

1	**Les demandeurs ne peuvent compter sur un cadre constant et stable sur lequel baser leurs démarches**
2	**Les sociétés font face à un manque de transparence quant au suivi de la demande, une fois envoyée au ministère**
3	**La multiplication des échanges engendre un épuisement des parties prenantes et en dilue la valeur**
4	**Un dédoublement administratif inutile entre l'ATI et les permis forestiers**
5	**La structure légale ne s'est pas adaptée aux délais des nouvelles exigences règlementaires**
6	**Les ATI octroient en pratique un *« droit de véto »* officieux aux communautés autochtones et aux municipalités locales**
7	**La rigidité des ATI multiplie les demandes inutilement**
8	**Les délais de permis engendrent une incertitude dans la chaîne d'approvisionnement**

Les ATI représentent une boîte noire règlementaire, introduisant un degré d'incertitude supplémentaire sur les projets

Les demandeurs ne peuvent compter sur un cadre constant et stable sur lequel baser leurs démarches

Les exigences requises pour l'obtention des ATI varient de projet en projet ainsi qu'au fil du temps.

Le guide du promoteur pour l'obtention d'ATI laisse place à l'interprétation et octroie une grande latitude, au dire même du MRNF, quant à la nature et la forme des échanges

– Cette flexibilité permet en principe d'adapter les démarches aux réalités locales et à la diversité des projets.

En pratique, cette flexibilité se traduit par une inconstance dans l'application des exigences et une incertitude de plus pour le demandeur

– Des approches de et des rapports d'échange similaires peuvent être jugés adéquats dans un dossier, puis faire l'objet de demandes de bonification ou être remis en question dans un autre

– L'interprétation différenciée des attentes au sein de l'administration publique, selon les équipes ou les analystes responsables des dossiers, résulte en un manque de prévisibilité pour les sociétés, lequel complique les démarches et peut entraîner des délais additionnels.

Un manque de transparence quant au suivi de la demande, une fois envoyée au ministère

Une fois la demande d'ATI et le rapport des différents échanges envoyé au ministère, les sociétés d'exploration n'ont que peu d'information sur le progrès de leur demande.

Les sociétés n'ont pas accès aux s menées par le ministère avec les communautés préalablement à la délivrance de l'ATI et ne sont souvent pas informées des causes des délais, le cas échéant.

En l'absence de transparence, les sociétés d'exploration ne peuvent anticiper les délais et planifier leurs opérations en conséquence

– Alors que les travaux d'exploration peuvent être réalisés à des moments précis et dans des plages restreintes, une meilleure prévisibilité quant aux délais permettrait de restreindre les impacts financiers de ces derniers sur les sociétés.

Une planification serrée et rigoureuse est plus que nécessaire au Québec, en raison de la saisonnalité des travaux.

Sources : Entrevues auprès des acteurs du secteur de l'exploration minière, Analyses Aviseo Conseil, 2026.

OBSERVATIONS ET PISTES DE RÉFLEXION

La multiplication des échanges engendre un épuisement des parties prenantes et en dilue la valeur

L'industrie constate de plus en plus un épuisement des communautés face aux diverses échanges qui se multiplient et entraînent une redondance

– Pour l'ATI, les communautés sont consultées par les sociétés d'exploration, puis à nouveau par le ministère
– Pour l'obtention du permis d'intervention pour la réalisation d'activités d'aménagement forestier, nécessaire pour la majorité des travaux à impacts, et pour les autorisations au niveau de l'environnement, d'autres s sont nécessaires avec le ministère, souvent en parallèle
– Lors de la demande d'une nouvelle ATI, pour un même projet, la communauté se voit à nouveau consultée.

Alors que la majorité des projets sont en territoire éloigné, près des communautés de plus petites tailles, ces dernières n'ont pas nécessairement les ressources disponibles

– Les communautés se voient ainsi submergées de demandes d'échange d'informations et de , particulièrement si plusieurs projets miniers se trouvent sur leur territoire, et peuvent avoir l'impression de manquer de ressources
– Alors que les demandes s'accumulent, les délais de réponses augmentent.

En l'absence de mécanisme centralisé de coordination, les sociétés d'exploration et les communautés doivent naviguer entre plusieurs processus parallèles.

Extraits des s

« Après un déplacement d'environ 500 m du projet, et après en avoir avisé le ministère, nous avons dû reprendre l'ensemble des s. Cette situation a semé de la confusion du côté de la MRC et, compte tenu du roulement des interlocuteurs, il a fallu recommencer le processus. »

« Le plus grand risque c'est la sur-. On retourne avec un processus lourd pour les communautés. Ça limite leur capacité de répondre. En territoire conventionné ils sont plus outillés, ils ont des équipes pour aider aux s. »

« La communauté dit être submergée par les diverses autorisations, parfois, ils n'ont pas vraiment de trucs à dire, ils ont peu de questionnement. »

« Pour un même projet, une communauté peut être sollicitée à trois reprises par le demandeur en plus des s menées en aval par le gouvernement. Les communautés se font consulter 4-5 fois pour les mêmes travaux. »

Sources : Entrevues auprès des acteurs du secteur de l'exploration minière, Analyses Aviseo Conseil, 2026.

OBSERVATIONS ET PISTES DE RÉFLEXION

Un dédoublement administratif entre l’ATI et les permis forestiers

Depuis l’entrée en vigueur des ATI, les sociétés d’exploration minières constatent un dédoublement dans les procédures administratives

– D’un côté, le volet mines du MRNF qui chapeaute les ATI demande aux entreprises de réaliser des rencontres, des présentations et de fournir un rapport détaillé des travaux et des échanges avec les communautés
– De l’autre côté, le volet forêts du MRNF demande essentiellement le même processus et les mêmes exigences pour l’octroi des permis d’intervention forestiers
– Ces exigences s’ajoutent aux autorisations requises en matière d’environnement par le MELCCFP
– Ce dédoublement ajoute de la lourdeur administrative aux entreprises, mais également aux communautés autochtones et municipalités locales qui sont déjà sur-consultées.

Les intervenants consultés souhaitent une meilleure coordination et la mise sur pied d’un guichet unique qui permettrait d’alléger la tâche administrative.

Extraits des s

« Si le gouvernement pouvait arrêter la double [ATI et PAF], ça aiderait le processus »

«S'il y a l'idée d'avoir un guichet unique, ça serait merveilleux — si on pouvait faire nos demandes à la même place, où les gens sont consultés via ce guichet-là.»



Sources : Entrevues auprès des acteurs du secteur de l’exploration minière, Analyses Aviseo Conseil, 2026.

La structure légale ne s’est pas adaptée aux délais des nouvelles exigences règlementaires

Au Québec, les obligations de dépenses associées au financement accréditif, combinées aux exigences de travaux nécessaires au maintien des claims, incitent à réaliser les travaux d’exploration dans des horizons temporels contraints

– **Le financement accréditif** impose des échéanciers stricts de dépenses, où les fonds levés en fin d’année doivent être engagés au plus tard le 31 décembre de l’année suivante. Ce cadre crée une contrainte temporelle forte, souvent en décalage avec la planification opérationnelle

– **La conservation des droits miniers** repose sur la réalisation de travaux d’exploration d’une valeur minimale, habituellement sur des cycles de deux ans. Bien qu’il existe une certaine flexibilité, une activité minimale demeure nécessaire.

Les échéanciers liés aux droits miniers et au financement accréditif n’ont pas évolué, malgré des exigences règlementaires plus lourdes. Les délais qui s’ajoutent viennent gruger le temps disponible, ce qui force les sociétés à réaliser autant de travaux dans une fenêtre plus restreinte

– En pratique, des retards supplémentaires s’ajoutent aux délais normalement prescrits, surtout en territoires non conventionnés où le processus d’autorisation prend en moyenne 17 semaines, et fréquemment plus de 24 semaines.

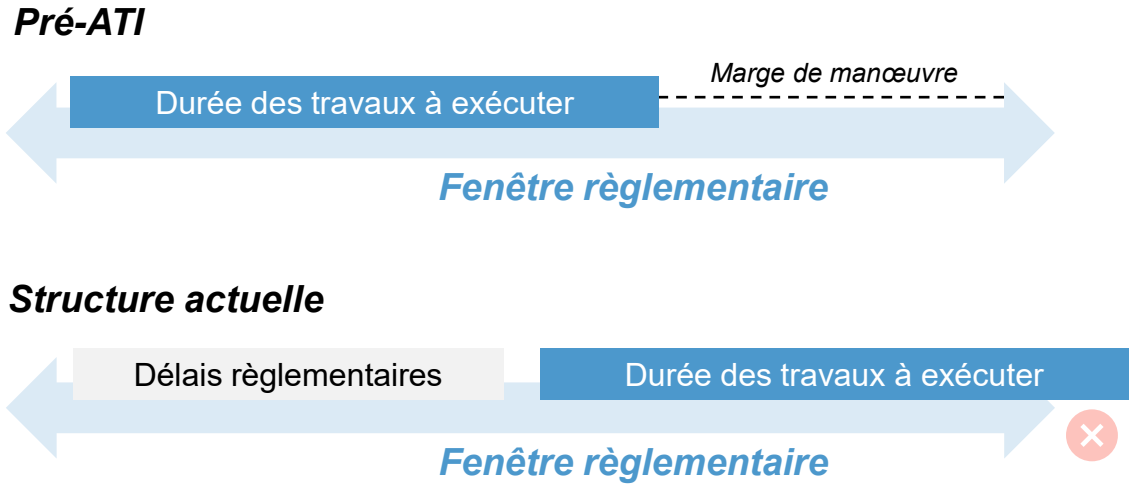
Devant l’obligation d’exécuter des travaux, mais dans l’impossibilité de réaliser les travaux économiquement optimaux, les sociétés d’exploration :

– Exécutent des travaux sans impact, mais à valeur ajoutée faible afin de **conserver les claims miniers**

– Exécutent des travaux sur d’autres cibles ayant une espérance économique plus faible afin de respecter **les contraintes fiscales imposées par le financement accréditif.**

Réduction de la marge de manœuvre temporelle pour exécuter les travaux

Schéma conceptuel, pour de travaux économiquement optimaux



Sources : Entrevues auprès des acteurs du secteur de l’exploration minière, Analyses Aviseo Conseil, 2026.

Les ATI octroient en pratique un *« droit de véto »* officieux aux communautés autochtones et aux municipalités locales

Au-delà de l'intensification règlementaire, l'industrie déplore un décalage important entre la réglementation adoptée et son application par les autorités concernées.

Selon la loi

L'ATI est décrit comme un processus consultatif, où les promoteurs doivent présenter leurs projets, recueillir les commentaires et fournir les réponses.

En fonction de ces échanges, le ministère peut par la suite imposer des conditions pour encadrer ou minimiser l'impact des travaux.

Ni les municipalités ni les communautés informées de la tenue de ces travaux n'ont techniquement le pouvoir de refuser leur réalisation.

En pratique

Le mécanisme des ATI tient pour acquis que les échanges aboutiront en un accord mutuel et raisonnable pour l'ensemble des parties, mais ne prévoient aucun mécanisme ou solution advenant une opposition prolongée d'une communauté autochtone ou d'une municipalité locale, en dépit de l'adoption des mesures de mitigation appropriées.

En pratique, les communautés et les municipalités bénéficient d'un « *droit de véto* » officieux puisqu'il est assumé que les échanges mèneront à leur accord.

En cas d'absence de réponse des communautés ou des municipalités dans les délais prescrits, plusieurs acteurs de l'industrie observent une réticence des autorités publiques à délivrer les ATI, selon les procédures prévues par la loi. Les autorités privilégiant la poursuite de démarches de additionnelles plutôt qu'une prise de décision ferme selon le cadre établi.

– Cette inaction prolonge les délais et laisse les sociétés d'exploration sans visibilité quant à l'avancement ou à l'issue du processus.

Sources : Entrevues auprès des acteurs du secteur de l'exploration minière, Analyses Aviseo Conseil, 2026.

L’ATI impose des zones strictes pour la réalisation de travaux d’exploration, empêchant le processus itératif

L’obtention des ATI restreint les travaux d’exploration au sein d’un plan géographique strict et préalablement établi, ne permettant pas l’exploration à l’intérieur de l’ensemble des droits exclusifs d’exploration, mais à l'intérieur de zones (polygones) prédéfinies

– Ces zones prédéfinies sont d’une taille et d’un positionnement fixes et ne peuvent conséquemment être agrandies et déplacées à l’intérieur des claims, même si leur taille combinée n’excède pas les estimations initiales

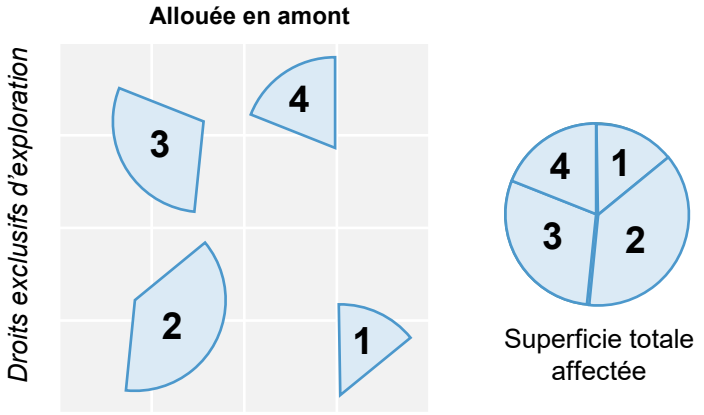
– Un plan itératif des travaux est ainsi impossible à l’intérieur d’une ATI, forçant l’explorateur à demander un nouvel ATI et s’engager dans un processus lourd et complexe, ou encore, exécuter des travaux à plus faible valeur économique.

Les travaux sont limités à certaines zones à l’intérieur des claims, dont la superficie autorisée dépend de la taille des travaux et du plan de forage. L’industrie de l’exploration minière se bute alors à un dilemme :

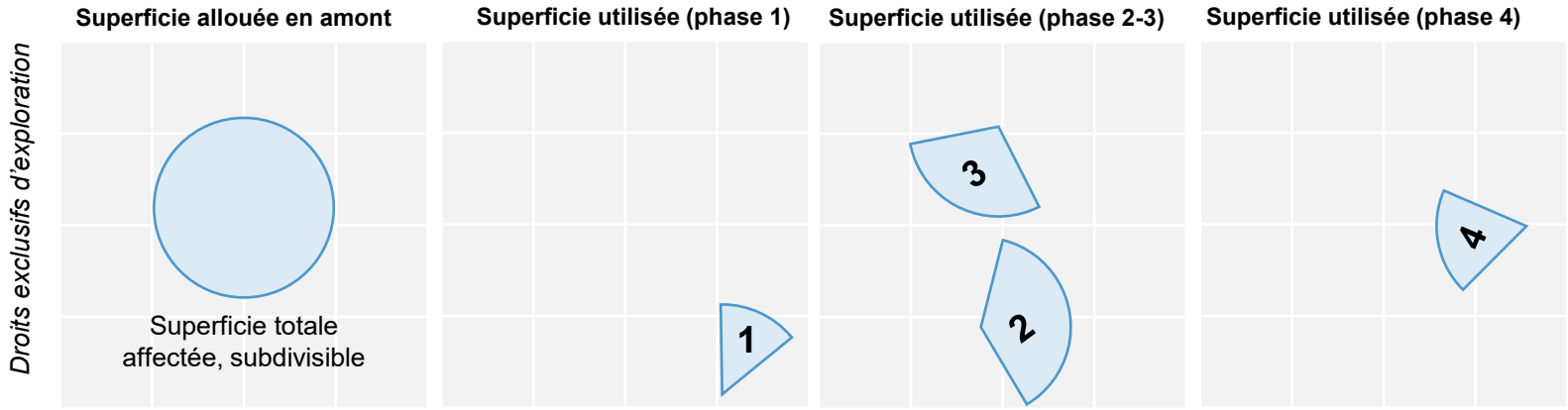
1. Présenter un plan de travaux à impact plus ambitieux, lequel amène une plus grande superficie autorisée et davantage de flexibilité pour les travaux, mais en réduit conséquemment l’acceptabilité sociale.

2. Présenter un plan de travaux limité, plus acceptable socialement, mais laissant peu de flexibilité quant aux travaux.

Plan de travaux strict



Plan de travaux flexible et itératif



Sources : Entrevues auprès des acteurs du secteur de l’exploration minière, Analyses Aviseo Conseil, 2026.

OBSERVATIONS ET PISTES DE RÉFLEXION

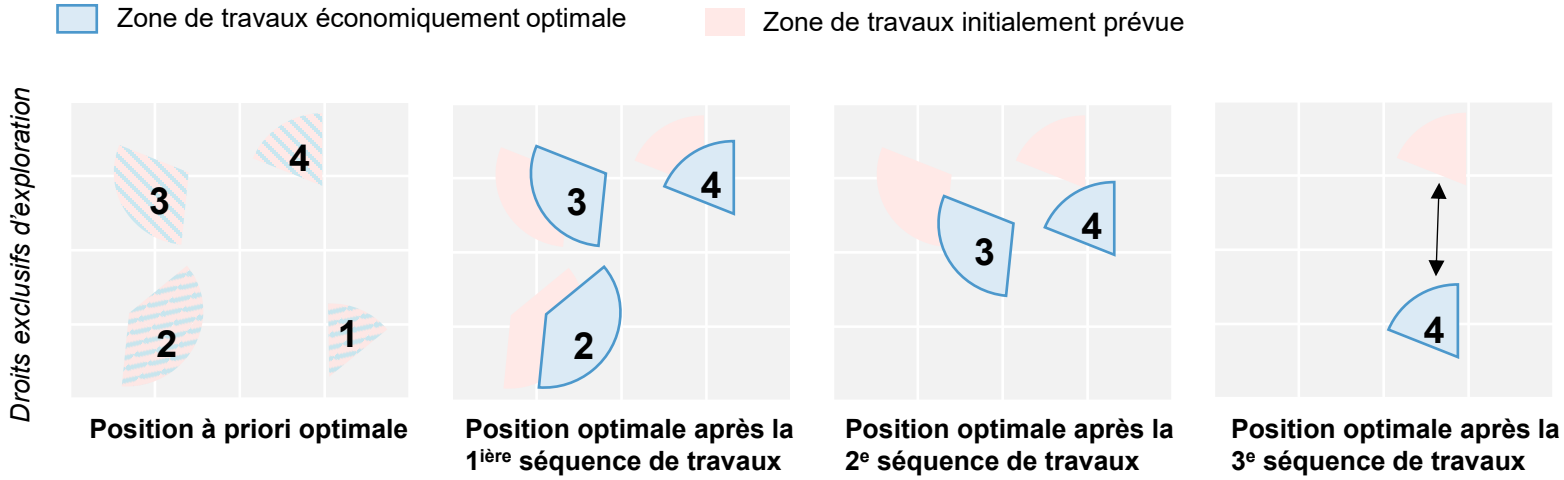
Le processus économiquement optimal de travaux d’exploration est itératif

Chaque phase de travaux apporte une nouvelle information, laquelle permet de mieux définir la géométrie du gisement. L’ajustement à cette information permet de resserrer le maillage et réorienter les prochains travaux afin de recouper plus efficacement le filon.

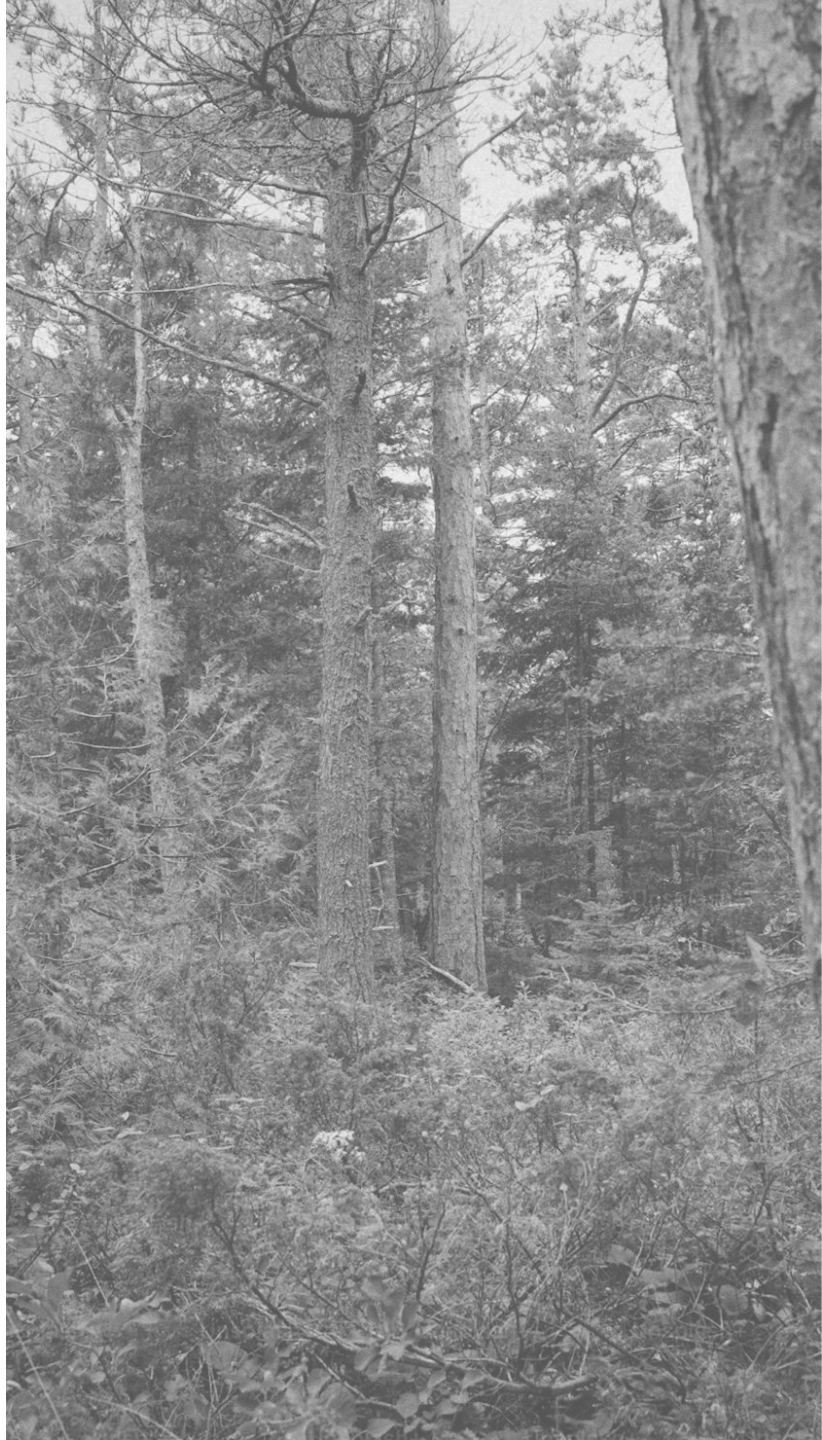
Ce processus dit itératif permet de réduire l’incertitude et maximiser la pertinence de l’information obtenue par dollar investi. Il est conséquemment économiquement optimal.

Au fil des travaux, les zones économiquement optimales pour les phases subséquentes de travaux s’éloignent des zones initialement ciblées, sans pour autant nécessiter un agrandissement de la surface totale agrégée perturbée par les travaux.

Position optimale des travaux selon les précédents résultats



Sources : Entrevues auprès des acteurs du secteur de l’exploration minière, Analyses Aviseo Conseil, 2026.



OBSERVATIONS ET PISTES DE RÉFLEXION

Les délais quant aux autorisations créent une incertitude dans la chaîne d’approvisionnement

L'exploration minière repose sur une chaîne logistique complexe qui exige la synchronisation simultanée de multiples fournisseurs spécialisés : entrepreneurs en forage, géologues, pilotes d'hélicoptère, laboratoires d'analyse, hébergement. Or, l'imprévisibilité des délais d'obtention des permis et des autorisations rend cette coordination pratiquement impossible

- Les entreprises réservent leurs fournisseurs plusieurs mois à l'avance en anticipant l'obtention de leurs autorisations
- Lorsque les permis arrivent en retard — parfois de plusieurs semaines, parfois de plusieurs mois — les fournisseurs, qui ne peuvent se permettre d'attendre indéfiniment, acceptent d'autres contrats et se rendent indisponibles
- L'entreprise minière se retrouve alors dans l'une de trois situations coûteuses :
  - Attendre que le fournisseur se libère et perdre sa fenêtre saisonnière;
  - Embaucher un nouveau fournisseur moins familier avec le secteur au risque d'une productivité réduite et d'une hausse des coûts;
  - Maintenir le fournisseur en stand-by en le payant à ne rien faire pour éviter de le perdre.

Le contexte actuellement favorable et où les dépenses en exploration au Québec atteignent des niveaux historiques, permet aux fournisseurs de services de se trouver d’autres projets sur lesquels travailler

- Toutefois, dans un contexte moins favorable, ces délais auraient des impacts plus significatifs sur les fournisseurs de services et l’ensemble de la chaîne d’approvisionnement.

Sources : Entrevues auprès des acteurs du secteur de l’exploration minière, Analyses Aviseo Conseil, 2026.

Conclusion

Introduction et mise en contexte

Cadre règlementaire et implications

Méthodologie et principales hypothèses

Entreprises consultées et synthèses des entrevues

Impacts financiers

Impacts économiques

Observations et pistes de réflexion

Conclusion

L’intensification règlementaire engendre des coûts significatifs pour l’industrie

Que se soit l’ATI, le PAF, les autorisations environnementales ou le PAT, la charge administrative découlant des autorisations et les délais avant l’obtention de celles-ci, affectent directement les sociétés d’exploration majoritairement les juniors

Des impacts financiers qui chiffrent en millions $

L’étude le montre très bien, l’intensification règlementaire, notamment l’entrée en vigueur des ATI en 2024 et des PAT en 2025, engendre des coûts importants pour les sociétés d’exploration minière au Québec

- 2,0 M$ en coûts supplémentaires liés à l’acceptabilité sociale
- 1,3 M$ en coûts supplémentaires attribuables aux délais règlementaires
- 2,0 M$ en coûts administratifs pour le traitement des demandes
- 105,8 M$ potentiellement irrécupérables en dépenses engagées sur des sites bloqués
- 13,4 M$ en dépenses d’exploration pour des travaux non économiquement optimaux

Près de 43 % des répondants affirment avoir dû retarder d’une saison leurs travaux depuis 2024. Les sociétés juniors sont disproportionnellement affectées, supportant 93 % des coûts supplémentaires.

Impacts économiques et attractivité du Québec

Près de 30,5 M$ en dépenses d’exploration n’ont pas été réalisées en raison de l’intensification règlementaire, dont 29 % des répondants ont reporté ou annulé des campagnes

- Ces dépenses non réalisées se traduisent par des pertes de 18,7 M$ en valeur ajoutée, 200 emplois ETC non soutenus et 2,3 M$ en revenus fiscaux en moins pour le gouvernement du Québec.

Selon l’Institut Fraser, le Québec est passé du 5e rang mondial au 23e rang en matière d’attractivité de son cadre règlementaire entre 2021 et 2025, avec une chute de 13,3 points au PPI

- Plus de 77 % de l’industrie perçoit désormais le processus comme un frein à l’investissement.

Huit constats principaux ressortent des s, dont le manque de transparence, l’épuisement des parties prenantes, le dédoublement administratif entre l’ATI et les permis forestiers, et l’inadaptation de la structure légale aux nouveaux délais.

Source : Analyse Aviseo Conseil, 2016

AVISEO

stratégie + économie

Montréal
451 rue Sainte-Catherine O. #301
514-667-0023

Québec
125 boul. Charest E, #401
418-476-0185